

Sur le procédé

Système Nuance

Famille de produit/Procédé : Revêtement mural intérieur par dalles ou panneaux semi-rigides ou rigides

Titulaire(s) : Société POLYREY SAS

AVANT-PROPOS

Les avis techniques et les documents techniques d'application, désignés ci-après indifféremment par Avis Techniques, sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction **des éléments d'appréciation sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés** dont la constitution ou l'emploi ne relève pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Le présent document qui en résulte doit être pris comme tel et n'est donc **pas un document de conformité ou à la réglementation ou à un référentiel d'une « marque de qualité »**. Sa validité est décidée indépendamment de celle des pièces justificatives du dossier technique (en particulier les éventuelles attestations réglementaires).

L'Avis Technique est une démarche volontaire du demandeur, qui ne change en rien la répartition des responsabilités des acteurs de la construction. Indépendamment de l'existence ou non de cet Avis Technique, pour chaque ouvrage, les acteurs doivent fournir ou demander, en fonction de leurs rôles, les justificatifs requis.

L'Avis Technique s'adressant à des acteurs réputés connaître les règles de l'art, il n'a pas vocation à contenir d'autres informations que celles relevant du caractère non traditionnel de la technique. Ainsi, pour les aspects du procédé conformes à des règles de l'art reconnues de mise en œuvre ou de dimensionnement, un renvoi à ces règles suffit.

Groupe Spécialisé n° 12 - Revêtements de sol et produits connexes

Versions du document

Version	Description	Rapporteur	Président
V1	Il s'agit d'une nouvelle demande d'Avis Technique	FAU Gilbert	RIVIERE Yann

Descripteur :

Le « Système Nuance » est un procédé de revêtement de mur à base de panneaux stratifiés décoratifs destiné à l'habillage mural des parois des locaux suivants : locaux intérieurs de douches, espaces sanitaires de lavabos et toilettes, salles de bains privatives et collectives classés au plus E3 (avec ou sans siphon) selon le classement UPEC des locaux en vigueur, et dont les parois sont classées en fonction de l'exposition à l'eau et de la nature des supports admis EA ou EB pour les pièces sèches et au plus EB+ collectif pour les pièces humides.

Dans les établissements recevant du public (ERP), l'utilisation du système NUANCE est limitée à l'intérieur des chambres et appartements des ERP de type O et J uniquement (compte tenu du classement de réaction au feu du système NUANCE décrit au §1.2.1.1. et conformément à la réglementation incendie en vigueur).

Le Système Nuance se compose de la façon suivante :

- Panneau décoratif en stratifié haute pression à assemblage rainure/languettes définie au §2.2.2
- Colle et Joint COMPLETE pour la mise en œuvre du panneau, définis au §2.2.3 ;
- Produits complémentaires de mise en œuvre et en particulier pour la préparation des supports le cas échéant, des primaires et des Système de Protection à l'Eau sous Carrelage (SPEC) PRB PRESERFOND et MONOCEL.

La mise en œuvre en travaux neufs et en rénovation est réalisée en fonction de la nature des supports et dans les conditions décrites ci-après.

Table des matières

1.	Avis du Groupe Spécialisé.....	5
1.1.	Domaine d'emploi accepté	5
1.1.1.	Zone géographique	5
1.1.2.	Ouvrages visés	5
1.1.3.	Locaux	5
1.1.4.	Supports muraux	5
1.1.5.	Ouvrage de revêtement de sol admis et équipements sanitaires (baignoire et receveur de douche fini) admis en raccordement	6
1.2.	Appréciation.....	6
1.2.1.	Aptitude à l'emploi du procédé.....	6
1.2.2.	Durabilité.....	6
1.3.	Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé.....	7
2.	Dossier Technique	8
2.1.	Mode de commercialisation	8
2.1.1.	Coordonnées	8
2.2.	Description	8
2.2.1.	Description du système.....	8
2.2.2.	Panneaux muraux décoratifs NUANCE	8
2.2.3.	Produits de mise en œuvre associés.....	11
2.2.4.	Données environnementales	14
2.3.	Dispositions de conception	14
2.3.1.	Classement des parois du local.....	14
2.3.2.	Conformité à la réglementation incendie.....	15
2.3.3.	Nature du support et étude préalable.....	15
2.3.4.	Joint de dilatation du support.....	15
2.3.5.	Support amianté	15
2.3.6.	Traitement des jeux de dilatation du revêtement mural	15
2.3.7.	Conformité à la réglementation incendie.....	15
2.3.8.	Température ambiante et température du support.....	15
2.3.9.	Cas d'un revêtement de sol PVC.....	15
2.3.10.	Entreprises agréées	16
2.4.	Dispositions générales de mise en œuvre	16
2.4.1.	Etude préalable.....	16
2.4.2.	Support amianté	16
2.4.3.	Exigences relatives aux supports et préparation des supports.....	16
2.4.4.	Travaux préparatoires.....	16
2.5.	Mise en œuvre du revêtement mural NUANCE.....	18
2.5.1.	Outils spécifiques	18
2.5.2.	Stockage et conditions de pose des revêtements muraux :	18
2.5.3.	Pose des panneaux muraux NUANCE	19
2.6.	Traitement en fin de vie.....	34
2.7.	Assistance technique	34
2.7.1.	Formation pose panneaux	34
2.7.2.	Assistance lors du chantier	35
2.8.	Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication	35
2.8.1.	Contrôles sur les matières premières	35
2.8.2.	Contrôles réalisés sur la Colle et Joint COMPLETE :	35
2.8.3.	Contrôle sur les produits finis : panneau NUANCE	35

2.9.	Réception - Mise en service	35
2.10.	Maintien en service des performances de l'ouvrage	36
2.10.1.	Température de service des panneaux	36
2.10.2.	Entretien.....	36
2.10.3.	Surveillance – Maintenance – Réparation.....	36
2.11.	Mention des justificatifs	36
2.11.1.	Résultats expérimentaux	36
2.11.2.	Références chantiers	37
2.12.	Annexe du Dossier Technique – Schémas de mise en œuvre	38
	Annexe 1 : Supports visés	38
	Annexe 2 : Compatibilité des supports avec panneaux NUANCE en fonction de l'exposition à l'eau des murs et cloisons	39
	Annexe 3 : Caractéristiques du joint.....	42
	Annexe 4 : fiche de reconnaissance du support	43
	ANNEXE 5 : Guide de choix de protection à l'eau des supports.....	44
	Annexe 6 : Fiche d'entretien des panneaux muraux NUANCE.....	45
	Annexe 7 : Formulaire contact pour assistance technique	49

1. Avis du Groupe Spécialisé

Le procédé décrit au chapitre 2 « Dossier Technique » ci-après a été examiné par le Groupe Spécialisé qui a conclu favorablement à son aptitude à l'emploi dans les conditions définies ci-après :

1.1. Domaine d'emploi accepté

1.1.1. Zone géographique

Cet avis a été formulé pour les utilisations en France métropolitaine.

1.1.2. Ouvrages visés

Procédé d'habillage décoratif et de recouvrement muraux destiné à l'emploi, dans les conditions de mise en œuvre précisées ci-après, dans les locaux et sur les supports définis ci-après en travaux neufs et en rénovation.

1.1.3. Locaux

Le système de panneaux **Nuance** est destiné à un usage dans les locaux intérieurs secs ou humides comme revêtement mural en douches, espaces sanitaires de lavabos et toilettes, salles de bains privatives classés au plus E3 (avec ou sans siphon de sol) selon le classement UPEC des locaux en vigueur, et dont les parois sont classées en fonction de l'exposition à l'eau et de la nature des supports admis : EA ou EB pour les pièces et au plus EB+ collectif pour les pièces humides.

Dans les établissements recevant du public (ERP), l'utilisation du système NUANCE est limitée à l'intérieur des chambres et appartements des ERP de type O et J uniquement (compte tenu du classement de réaction au feu du système NUANCE décrit au §1.2.1.1. et conformément à la réglementation incendie en vigueur).

Il vise également l'emploi sur les parois prévues à recevoir une cuvette WC suspendue dont la mise en œuvre est décrite au § 2.5.3.9. et le raccordement dans les locaux sans siphon de sol dont le sol est revêtu d'un revêtement PVC (cf. § 2.5.3.10.3.).

Les locaux admis, en travaux neufs et en rénovation, sont définis selon le degré d'exposition à l'eau des parois conformément au cahier du CSTB n° 3567 (cf. annexe 1) et décrits dans le tableau 1 ci-dessous :

Revêtement	Type de locaux	
NUANCE	EA	Locaux secs ou faiblement humides
	EB	Locaux moyennement humides
	EB+ privatif, EB+ collectif*	Locaux humides
* Dans le cas d'un support de type anciens carrelages tels que définis dans le cahier du CSTB n°3528, on se limitera aux locaux EB+ privatifs au plus		

Tableau 1 : Classement des types de locaux selon le degré d'exposition à l'eau des parois

En travaux de rénovation, le local et/ou la zone ne doit pas faire l'objet d'un changement de destination qui conduirait à un surclassement du local, ni d'un changement de type ou de format de receveur dans le cas d'une douche.

Sont admis :

- les locaux sans siphon de sol revêtus de carrelage collé ou revêtement de sol PVC ;
- les locaux avec siphon de sol et douches de plain-pied dites douches accessibles « zéro ressaut » dont le sol est revêtu d'un carrelage collé avec l'emploi du PRB CEL CERAMIC PLANCHERS INTERMEDIAIRES bénéficiant de l'Avis technique 13/18-1413 en vigueur.

Toutefois, sont exclus :

- Les locaux très humides de type EC ;
- Les pièces traversées par un joint de dilatation ;
- Les locaux de douches classés E2 équipés d'un receveur fini « zéro ressaut » ;
- Les locaux avec siphon de sol classés E3 revêtus d'un revêtement de sol PVC
- Les parois de cuisines collectives.

1.1.4. Supports muraux

Ce procédé est adapté pour la mise en œuvre sur supports neufs et sur supports existants en rénovation.

Les supports visés sont :

- En travaux neufs :
 - Les supports conformes au CPT « Système de revêtement pour sol et mur de douche à base de PVC » (cahier du CSTB n°3781) et au NF DTU 52.2 P1-1-4 et précisés dans l'annexe 1 du dossier technique. L'admissibilité de ces supports vis-à-vis de l'exposition à l'eau des locaux est décrite dans le tableau en annexe 2 du document.
- En travaux de rénovation :
 - Les supports cités précédemment en travaux neufs (remis à nu)

- Les anciens carrelages tels que définis dans le cahier du CSTB n°3528, c'est-à-dire dans les locaux au plus EB+ privatifs ;
- Les anciennes peintures répondant aux exigences décrites au § 2.4.4.2.2. du Dossier Technique. La mise en œuvre sur ces supports est limitée aux locaux au plus EB+ privatifs

1.1.5. Ouvrage de revêtement de sol admis et équipements sanitaires (baignoire et receveur de douche fini) admis en raccordement

En locaux secs, tous types de revêtements de sols compatibles avec le local considéré sont admis.

Dans le cas de locaux humides sans siphon de sol :

Les revêtements de sols admis sont :

- Carrelage collé conforme au NF DTU 52.2 en vigueur ;
- Revêtement de sol PVC mis en œuvre conformément au NF DTU 53.12 en vigueur ;

Ces revêtements sont mis en œuvre conformément aux dispositions prévues par ces textes pour le domaine d'emploi décrit au § 1.1.3. ci-dessus.

Le raccordement avec une baignoire ou un receveur de douche fini hors receveur zéro ressaut est également admis.

Dans le cas de locaux humides avec siphon de sol :

Les revêtements de sols admis sont :

- Carrelage collé conforme au NF DTU 52.2 en vigueur ; Dans ce cas, s'il y a nécessité de mettre en œuvre un SEL, les supports admis et les dispositions de mise en œuvre sont définis dans l'Avis technique PRB CEL CERAMIC PLANCHERS INTERMEDIAIRES 13/18-1413 en vigueur.

Ces revêtements sont mis en œuvre conformément aux dispositions prévues par ces textes pour le domaine d'emploi décrit au § 1.1.3 ci-dessus.

Le raccordement avec une baignoire ou un receveur de douche fini hors receveur zéro ressaut est également admis.

1.2. Appréciation

1.2.1. Aptitude à l'emploi du procédé

1.2.1.1. Réaction au feu

Les panneaux composites de revêtement mural stratifié NUANCE d'épaisseur nominale totale de 11,7 mm et de masse surfacique nominale totale de 8,34 kg/m² font l'objet des rapports suivants :

- Rapport de classement de réaction au feu daté du 10 octobre 2019 de l'université de Stuttgart pour le « HPL-composite-panel Nuance » avec le classement E ;
- Procès-verbal de classement de réaction au feu n°RA22-0202 du CSTB du 18 octobre 2022 avec classement M3, valable en pose collée (mastic colle MS POLYMERE à raison de 0,5 kg/m²) sur support plaque de plâtre à faces cartonnées M1 d'épaisseur 12,5 mm préalablement recouverte de primaire d'accroche PRB ACCROSOL PLUS à raison de 400 g/m² humide et de la résine SPEC PRESERFOND PRB appliquée à raison de 800 g/m².

Ce classement limite l'utilisation du système NUANCE dans les ERP à l'intérieur des chambres et appartements des ERP de type O et J uniquement, conformément à la réglementation incendie en vigueur.

1.2.1.2. Aspects sanitaires

Le présent Avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux produits pouvant contenir des substances dangereuses pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci.

Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent Avis. Le titulaire du présent Avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

1.2.1.3. Prévention des accidents et maîtrise des accidents et maîtrise des risques lors de la mise en œuvre et de l'entretien.

Le procédé dispose de Fiches de Données de Sécurité (FDS).

L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ce procédé sur les dangers liés à son utilisation et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

Les produits doivent être utilisés conformément à leur étiquetage et à la réglementation en vigueur.

1.2.2. Durabilité

Les méthodes préconisées à l'article 2.10 du Dossier Technique pour l'entretien et le nettoyage sont de nature à conserver un aspect satisfaisant.

Lorsqu'il est prévu l'emploi d'un jet d'eau pour l'entretien des parois du local, le maître d'ouvrage ou l'exploitant devra veiller à ce que la pression de celui-ci soit limitée à au plus 6 bars et la température de l'eau soit limitée à au plus +40°C.

1.3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

Ce procédé ne peut être mis en œuvre que par des entreprises agréées par la Société POLYREY SAS pour ces travaux.

2. Dossier Technique

Issu des éléments fournis par le titulaire et des prescriptions du Groupe Spécialisé acceptées par le titulaire

2.1. Mode de commercialisation

2.1.1. Coordonnées

Titulaire : Société POLYREY SAS
 700 Route de Bergerac, 24150 BANEUIL
 Tél : +33(0)5 53 73 56 89
 Internet : www.polyrey.com

2.1.1.1. Mise sur le marché

En application du Règlement (UE) n° 305/2011, le panneau mural NUANCE fait l'objet d'une déclaration des performances DdP établie par le fabricant sur la base de la norme EN 438-7 : 2005.

2.1.1.2. Identification

La dénomination commerciale du revêtement mural NUANCE, le coloris, les dimensions, et le numéro de lot figurent sur l'envers de l'emballage.

2.2. Description

2.2.1. Description du système

Système d'habillage mural en milieu sec et humide permettant d'assurer un assemblage de panneaux décoratifs grands formats en pose bord à bord, destiné aux locaux tels que décrits au § 1.1.3.1 « Domaine d'emploi » ci-avant.

Les panneaux Nuance sont fabriqués de manière unique avec un support composite hydrofuge sur lequel sont collés deux stratifiés décoratif, avec une colle Polyuréthane (PUR) très résistante à l'eau et aux températures élevées avec un système de jonction breveté rainure et languette permettant d'assurer l'étanchéité des joints à l'aide d'un joint colle. Revêtu sur la belle face d'un stratifié haute-pression (HPL de type VGP) décoratif et texturé POLYREY conforme à la norme NF EN 438-1 ; 2 ; 3&7 et ISO 4586 et à l'envers d'un stratifié haute-pression de contre-balancement de couleur neutre (HPL blanc ou gris de type VGP selon EN438-1 ; 2 ; 3&7).

Le procédé NUANCE se décompose de la façon suivante :

- Panneau décoratif en stratifié haute pression à assemblage rainure/languette définie au §2.2.2
- Colle assurant la fixation des panneaux définie au §2.2.3 ;
- Joint assurant l'étanchéité aux eaux de ruissellement défini au §2.2.4 ;

2.2.2. Panneaux muraux décoratifs NUANCE

C'est un système technique composés de différents composites rigides, décoratifs, distribués par la société POLYREY (voir annexe 3) :

Panneau décoratif d'épaisseur 11.7 mm (+0.3/-0.1mm) composé de :

- Deux faces en stratifié haute pression de 0.8 mm d'épaisseur conformes à la norme EN438-1 ; 2 ; 3 & 7 : une belle face dite décorative et une face envers dite d'équilibrage adaptée à toutes les textures de la gamme.
- Un noyau support de 10,1 mm

2.2.2.1. Aspect

Aspect : uni, imprimé, fantaisie, métallisé, pierre ;

Texture lisse ou avec relief : FA, Mat, Extra-Mat, brillant, Granit, Linimat, Selva ;

Les stratifiés sont collés en usine sur le noyau avec une colle polyuréthane.

La finition des bords des panneaux est selon la gamme avec :

- Un bord rainuré
- Une languette
- Un angle fini de forme ¼ de rond

Les panneaux sont composés des bords comme ci-dessous :

- Un bord rainuré et un bord opposé avec languette
- Un bord avec languette et un bord opposé de forme ¼ de rond

2.2.2.2. Noyau support

Le noyau support est un panneau composite à base de PVC dont les caractéristiques sont décrites dans le tableau ci-dessous :

Caractéristiques	Unité	Valeur
Epaisseur	mm	10,1 + 0,2 / - 0
Masse volumique	kg/m ³	600 ± 20

Tableau 3 : caractéristiques du panneau composite

Il possède aussi des propriétés de résistance à l'eau et d'absorption d'eau (cf. tableau 4 des caractéristiques du produit)

2.2.2.3. Panneau mural NUANCE

2.2.2.3.1. Caractéristiques géométriques et techniques

	Norme de la méthode d'essai	Unité	Valeur
Dimensions et Tolérances dimensionnelles	EN438-6	mm	Hauteur : 2600 ± 1,5 Largeur : 1200&600 ± 1,0 Epaisseur : 11,7 +0,4 / -0,2
Rectitude des bords/2600mm	EN438-7	mm	≤ 1.5
Équerrage	EN438-8	mm/m	≤ 1.5
Planéité	EN438-9	mm/m	≤ 3
Masse surfacique		kg/m ²	9 kg/m ²
Bord post formé		mm	Rayon 8mm
Rainure et languette			
Résistance aux chocs de surface (Bille de petit diamètre) surface du stratifié	EN 438-2-20	N	≥ 20
Résistance aux chocs de surface (Bille de 324 g) (Hauteur de chute pour une empreinte de diamètre ≤ 10 mm)	EN 438-2-21	mm	≥ 600
Résistance en ambiance humide – 48h 40°C	EN 438-2-15 ajustée	Niveau %	4 : aspect de surface (aucun changement) ; 5 aspects bords Reprise en masse ≤ 8
Stabilité dimensionnelle à température élevée 70°C et conditions humides en T°C 40 et 95 % HR	EN 438-2-17	Variation dimensionnelle cumulée %	Sens Long ≤ 0,3 Sens travers ≤ 0,6
Résistance à l'abrasion	EN 438-2-10	Nb. de révolutions	Granit : ≥ 450 Autres ≥ 150
Résistance aux rayures	EN 438-2-25	Newton	D3 (4N) sauf Bri HG D2 (2N)
Résistance aux tâches	EN 438-2-26	Niveaux en fonction du groupe de produits tachants	Groupe 1&2 ≥ 5 (aucun changement) Groupe 3 ≥ 4 (faible changement visible sous certains angles)
Solidité des couleurs sous lumière artificielle	EN 438-2-27	Échelle de gris	≥ 4 – 5
Force à l'arrachement du stratifié sur le support	ISO 13894-1-9	N/mm ²	≥ 1.0
Classement de réaction au feu	NFP 92-501	Classement	M3

Tableau 4 : caractéristiques du panneau NUANCE

2.2.2.3.2. Formats des panneaux et détail des bords :

Les formats des panneaux standard sont les suivants et une découpe à façon à des dimensions plus faibles est possible sur demande :

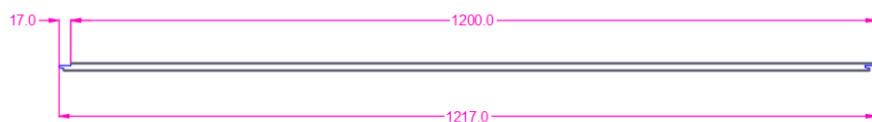


Figure 1 : 2600 x 1200 mm bord rainure et languette

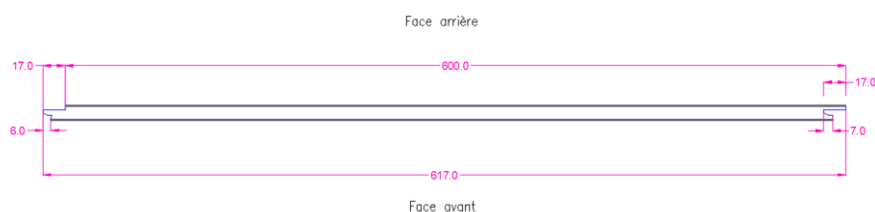


Figure 2 : 2600 x 600mm bord rainure et languette

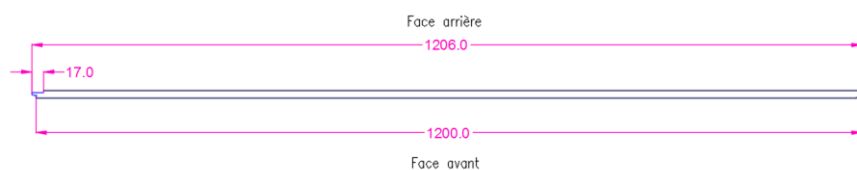


Figure 3 : 2600 x 1200 mm bord rainure et de forme 1/4 de rond

2.2.2.3.3. Connexion entre panneau et bord fini :

La connexion verticale entre panneaux est assurée par un système de rainure languette usiné sur les bords longs des panneaux définis au § 2.2.2.3.

Nota : le raccordement des panneaux est uniquement possible dans le sens longitudinal

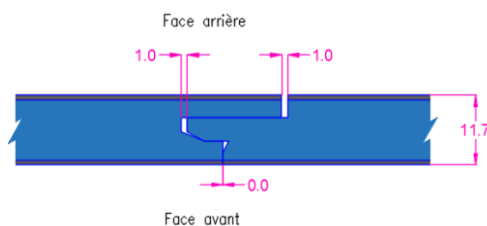


Figure 4 : principe de l'assemblage vertical des panneaux

L'arrêt d'habillage d'un mur est assuré par un panneau possédant un bord formé en quart de rond avec le stratifié haute pression WILSONART illustré à la figure 14 au § 2.5.3.4.3 du dossier technique.

2.2.3. Produits de mise en œuvre associés

2.2.3.1. Colle COMPLETE

C'est une colle mono composant à base de MS polymère « colle COMPLETE » développée par la société WILSONART permettant d'assurer l'adhésion sur support neuf et ancien. Les caractéristiques de la colle sont indiquées dans les tableaux 5 et 6 ci-après.

Conditionnement : cartouche de 290 cc avec buse d'application à dimensionner pour la réalisation des cordons de colle de forme indiquée dans la figure 5 ci-après.

Définition de la section du cordon de colle :

Forme dimensionnelle assurée par une canule à dimensionner en V de 6.9mm * 6.9 mm (hauteur*base)

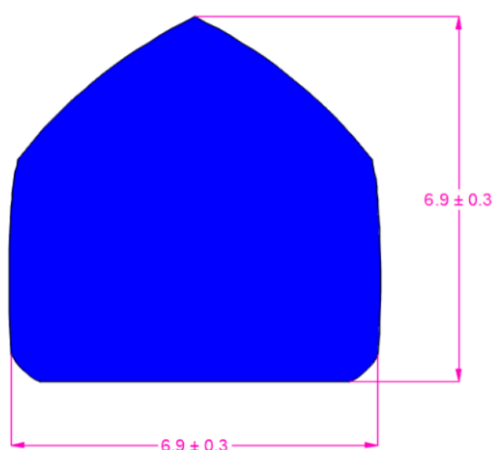


Figure 5 : forme et dimensionnement du cordon de colle

Base formulation			MS polymère
Consistance/apparence			Pâte
Système de réticulation			Humidité
Vitesse de réticulation			3,5mm/24heures
Masse volumique	ISO 37	kg/l ou kg/m ³	1,58
Module d'élasticité à 100% d'allongement	ISO 37	N/mm ²	1,2
Allongement à la rupture	ISO37	%	> 480
Résistance à la traction	ISO 37	N/mm ²	>2
Temps ouvert maximal	Température ambiante	minute	30
Résistance au cisaillement	ASTM D1002 V : 6mm/mn	N/mm ²	>1,5
Dureté SHORE A		+/- 5	60
Viscosité		Pa.s	1500
Formation de peau		min	16
Variation de volume après séchage		%	< 1
Stabilité aux UV	ASTM G154	CIELab-Δ E	< 1
Durée de conservation dans l'emballage		mois	12

Tableau 5 : caractéristiques de la colle COMPLETE

10°C	20°C	30°C	40°C
10 heures	6,5 heures	2 heures	1,5 heures

Tableau 6 : Temps de prise pour atteindre une adhérence par traction de 1MPa

2.2.3.2. Fond de joint

C'est un cordon joint en caoutchouc EPDM cellulaire de diamètre 4 et 6 mm et longueur 200 ml, ou mousse polyéthylène pour joint de dilatation. Le fond de joint permet de régler l'épaisseur du calfeutrement mastic pour un joint plus précis et de meilleure qualité.

Elle est commercialisée par des fabricants tel que la société JOINT DUAL.

Elle s'applique soit :

- En fond de joint vertical et horizontal en jonction mur/plafond : diamètre 4 mm
- En fond de joint horizontal en jonction mur/sol et mur/sanitaire : diamètre 6 mm

2.2.3.3. Joint COMPLETE

C'est un joint à base de MS polymère et/ou silicone développé par la société WILSONART commercialisé sous l'appellation joint COMPLETE qui contribue à l'étanchéité des joints verticaux, horizontaux et en angles du produit NUANCE. Les caractéristiques du joint sont indiquées dans le tableau 7 ci-après.

Ce joint répond au domaine d'emploi sanitaire suivant le référentiel du SNJF (cf. annexe 3).

Conditionnement : cartouche de 290 cc ou de sachet adaptée avec buse d'application

10°C	20°C	30°C	40°C
14 heures	12 heures	4 heures	3 heures

Tableau 7 : délai de prise pour obtenir une résistance à la traction de 1 MPa (indicatif)

2.2.3.4. Profilés de finition

Pour le traitement de l'arrêt du panneau, on utilisera les profilées de finition de type cornière d'angle 125 type Schluter ou Dural permettant la protection et la décoration des chants de revêtement du panneau mural NUANCE.

2.2.3.5. Primaires d'accrochage :

Le primaire d'accrochage est utilisé selon les supports pour fixer la porosité ou augmenter l'adhérence. Pour les supports nécessitant l'application d'un primaire et leur mise en œuvre, se référer au certificat QB11 ou à la fiche technique du SPEC choisi le cas échéant.

Sur support plâtre, il permet l'emploi du mortier de rebouchage / dressage.

Les primaires associés au procédé NUANCE sont décrits dans le tableau 8 ci-dessous :

SPEC utilisé	Primaire correspondant*	Type de séchage	Durée de séchage préconisée	Coloris	Conditionnement
PRB PRESERFOND	PRB ACCROSOL PLUS	Séchage normal	12 h à 24 h	Blanc laiteux, transparent après séchage	Jerrican 5 kg et seau 15 kg
	PRB ACCROSOL AG	Séchage normal et application anti-goutte	2 à 4 h minimum	Verdâtre	Seaux de 15 kg et 5 kg
PRB MONOCEL	PRB ACCROSOL EXPRESS	Séchage rapide	4 h minimum	Vert	Seaux de 7 et 15 kg

Tableau 8 : liste des primaires d'accrochage

* Pour le SPEC PRESERFOND, il conviendra de s'assurer que le primaire utilisé respecte les dispositions du certificat QB11 en vigueur.

Application du primaire : en 1 couche au rouleau laine ou brosse large, consommation de 150 à 300 g/m² qui est fonction de la porosité et rugosité du support.

Conservation : 18 mois dans l'emballage d'origine fermé, entreposé dans un endroit à l'abri du gel et du soleil.

Sont indiqués sur les seaux, le mode d'emploi résumé, la date limite d'utilisation (DLU), le centre de production et le numéro de lot.

2.2.3.6. Résine de protection à l'eau SPEC

Les Systèmes SPEC PRB PRESERFOND et MONOCEL sont destinés à apporter la garantie de protection à l'eau des supports en murs et cloisons des locaux humides.

Les produits associés pour la mise en œuvre du SPEC (primaires, les armatures bande et platine) sont ceux référencés dans le certificat QB11 en vigueur pour le SPEC PRB PRESERFOND et de l'ETE 19/0788 pour le SPEC PRB MONOCEL. Pour la mise en œuvre, ceux-ci sont appliqués conformément aux dispositions des textes de mise en œuvre correspondants.

2.2.3.6.1. Résine PRESERFOND :

Produit en pâte prêt à l'emploi composé de résines en émulsion, de charges minérales et d'adjuvants spécifiques. Aspect : jaune (peinture épaisse).

Caractéristiques SPEC PRESERFOND :

- Certificat QB 11 (CSTB) n° 049 PE 04
- Couleur : jaune
- Masse volumique (kg/m³) : 1400 (± 100)
- pH : 9,0 (± 1)
- Extrait sec (%) : 70,5 (± 2)
- Viscosité (Ps) : 475 (± 100)

Application :

Sur primaire sec (PRB ACCROSOL PLUS / PRB ACCROSOL AG selon certificat QB11 en vigueur), en 2 couches de 400 g, soit 800 g/ m² minimum pour l'obtention d'un film sec de 0,5 mm.

Séchage conseillé avant pose des panneaux NUANCE : voir tableau 8 ci-dessus.

Conditionnement et Stockage

Le produit est conditionné dans des seaux plastiques de 6 ou 20 kg.

Conservation : 18 mois dans l'emballage d'origine fermé, entreposé dans un endroit à l'abri du gel et du soleil. Sont indiqués sur les seaux, le mode d'emploi résumé, la date limite d'utilisation (DLU), le centre de production et le numéro de lot.

2.2.3.6.2. Résine MONOCEL :

Produit prêt à l'emploi composé de résine liquide mono composant en phase aqueuse.

Aspect : couleur grise.

Caractéristiques SPEC MONOCEL :

- bénéficiant de l'ETA 19/0788 selon l'EAD 030352-00-0503 *Liquid Applied Watertight Covering Kits for Wet Room Floors and/or Walls, edition January 2019*
- Couleur : gris
- Masse volumique (kg/m³) : 1120 (± 100)
- pH : 9,0 (± 1)
- Extrait sec (%) : 68 (± 2)

Application

Sur primaire sec (PRB ACCROSOL EXPRESS uniquement), en 2 couches de 400 g, soit 800 g/ m² ou une couche de 800g/m² minimum pour l'obtention d'un film sec de 0,5 mm.

Séchage conseillé avant pose des panneaux NUANCE : voir tableau 8 ci-dessus.

Conditionnement et Stockage

Le produit est conditionné dans des seaux plastiques de 5 ou 20 kg.

Conservation : 18 mois dans l'emballage d'origine fermé, entreposé dans un endroit à l'abri du gel et du soleil. Sont indiqués sur les seaux, le mode d'emploi résumé, la date limite d'utilisation (DLU), le centre de production et le numéro de lot.

2.2.3.7. Armatures du système SPEC

Les armatures d'angles et platines sont des renforts pour obtenir une bonne étanchéité des points singuliers. Les armatures enduites SEBS des SPEC PRB PRESERFOND à utiliser sont celles décrites dans le certificat QB 11 du SPEC en vigueur ou à l'ETA 19/0788 en vigueur pour le SPEC PRB MONOCEL.

2.2.3.8. Mortiers de rebouchage et dressage

Les mortiers à base ciment sont nécessaires pour effectuer des rebouchages ou bien un bon dressage du support afin d'obtenir une planéité satisfaisante : 5 mm maxi sous la règle de 2 m.

Utiliser un mortier-colle certifié QB 11 pour l'emploi visé de la gamme PRB et sur les supports admis :

- Produits à prise normale : PRB COL FLEX, PRB COL MONOFLEX HP. (Voir annexes 7 et 8)
- Produits à prise et séchage rapides : PRB COL SPID HP, PRB COL TOP.

Selon le support, un primaire d'accrochage sera appliqué au préalable : PRB ACCROSOL PLUS, PRB ACCROSOL EXPRESS.

Les délais de séchage devront être respectés, cf. notice en vigueur ; ces délais seront majorés par temps froid et humide (ou emploi de produits à séchages rapides).

Les rebouchages localisés ou dressage par ragréage au mortier jusqu'à 10 mm d'épaisseur au plus, sont réalisés généralement 24 à 48 h minimum avant la pose du système SPEC (locaux humides) ou des panneaux NUANCE (locaux secs).

A titre indicatif, les délais de séchage sont les suivants :

	Température du local conseillée 20 °C
Mortier colle prise normale	48 h
Mortier colle prise rapide	24 h

Tableau 9 : délai de séchage minimum indicatif avant la mise en œuvre du SPEC

Pour les supports à base de plâtre non compatibles avec les mortiers colle ci-dessus, des mortiers adaptés à base de plâtre doivent être utilisés.

2.2.4. Données environnementales

Le procédé NUANCE fait l'objet d'une Déclaration Environnementale (FDES) individuelle. Cette FDES a été établie le 03/08/2023 par la Société POLYREY SAS et est référencée référencées sous INIES sous l'id 34832 (<https://base-inies.fr/consultation/infos-produit/34832>).

Les produits de mise en œuvre décrits au § 2.2.3 ne sont pas inclus dans le périmètre de la FDES citée ci-dessus.

2.3. Dispositions de conception

2.3.1. Classement des parois du local

La détermination du classement des parois du local incombe au maître d'ouvrage ou son représentant, le maître d'œuvre (cf. « e-Cahier du CSTB n°3567_V2 » définissant le classement des locaux en fonction de l'exposition à l'humidité des parois).

Le maître d'œuvre doit s'assurer de la conformité au domaine d'emploi accepté décrit au § 1.1 de l'Avis du Groupe Spécialisé.

2.3.2. Conformité à la réglementation incendie

Le maître d'œuvre doit s'assurer de la conformité à la réglementation incendie qui s'applique au local, le cas échéant, compte tenu du classement de réaction au feu du procédé notamment dans le cas des établissements recevant du public (ERP) (cf §1.1.3.).

2.3.3. Nature du support et étude préalable

Le Maître d'œuvre doit informer l'entreprise de la nature du support.

2.3.3.1. Support mural

Dans les zones avec projections d'eau, le support mural doit être compatible avec le classement du local en fonction de l'exposition à l'humidité des parois (cf. Annexe 2). Selon le classement du local, le système de protection à l'eau sous carrelage (SPEC) prescrit doit être réalisé le cas échéant.

2.3.3.2. Ancien carrelage

Dans le cas d'un ancien carrelage mural existant, le maître d'œuvre doit faire réaliser une étude préalable de reconnaissance dans les conditions définies dans le tableau en annexe 5, pour déterminer, a minima, la présence d'un Système de Protection à l'Eau sous Carrelage (SPEC).

Les résultats de l'étude devront être joints au dossier de consultation.

2.3.4. Joint de dilatation du support

Le local visé tel que défini au § 1.1 de l'Avis du Groupe Spécialisé ne peut contenir un joint de dilatation du support.

2.3.5. Support amianté

Conformément à la réglementation en vigueur, il appartient au Maître d'ouvrage de produire les informations et les documents relatifs à la présence d'amiante. En outre, dans le cas de la pose sur un revêtement mural existant contenant de l'amiante, le Maître d'ouvrage devra faire procéder à un diagnostic préalable de l'état du support afin de déterminer la nécessité ou non de déposer partielle ou totale du revêtement mural existant. Les résultats de l'étude devront être joints au dossier de consultation.

2.3.6. Traitement des jeux de dilatation du revêtement mural

Le Maître d'œuvre devra veiller, dans le cadre de l'étude de dimensionnement de chaque ouvrage considéré, à ce que les dispositions prescrites de jeu de dilatation, notamment aux angles verticaux, en fonction de la longueur et du classement à l'humidité des parois du local soient respectées.

Pour cela, le maître d'œuvre devra veiller à ce que l'étude de conception décrite au §2.4.1. soit réalisée par l'entreprise de pose et lui soit communiquée.

2.3.7. Conformité à la réglementation incendie

Le Maître d'œuvre devra s'assurer de la conformité du classement de réaction au feu du système à l'exigence réglementaire en vigueur qui s'applique au local.

2.3.8. Température ambiante et température du support

Le maître d'œuvre doit s'assurer que les dispositions sont prises pour assurer une température ambiante et du support conformes à celles prescrites au § 2.5.2. ci-après pour la mise en œuvre et le stockage des panneaux Nuance.

Le Maître d'œuvre devra prévoir les dispositions nécessaires au maintien de cette température pendant toute la durée de stockage des panneaux et des travaux.

Il devra également prendre les dispositions nécessaires pour assurer une mise ou remise en service progressive de la température du local de $\pm 5^{\circ}\text{C/h}$ dans le cas où les conditions de température et d'hygrométrie au moment de la pose seraient très différentes de celles prévues en exploitation.

2.3.9. Cas d'un revêtement de sol PVC

Dans le cas où la pose d'un revêtement de sol PVC neuf est prévue, le maître d'œuvre devra prévoir une hauteur de relevé en plinthe de 10 à 15 cm conformément aux dispositions du §2.5.3.10.3 pour le raccordement avec le revêtement mural.

Ceci devra être spécifié au lot revêtement de sol correspondant.

Le maître d'œuvre s'assurera lors de la planification des travaux que les travaux de pose du revêtement de sol sont prévus en amont des travaux de revêtements muraux et qu'une protection du revêtement de sol est prévue en conséquence.

Dans le cas d'un revêtement de sol PVC existant, le maître d'œuvre devra s'assurer au préalable que la remontée en plinthe est de 10 cm minimum afin de respecter les dispositions décrites au §2.5.3.10.3. ; à défaut, le revêtement de sol existant devra être déposé et remplacé par un revêtement neuf.

2.3.10. Entreprises agréées

Le Maître d'œuvre devra s'assurer, préalablement à l'exécution des travaux, que l'entreprise retenue est bien agréée par la Société POLYREY SAS pour ces travaux.

2.4. Dispositions générales de mise en œuvre

2.4.1. Etude préalable

Une étude de conception devra être réalisée par l'entreprise de pose pour chaque chantier, afin de définir à minima le calepinage des dalles et panneaux.

Afin de gérer les éventuelles dilatations du revêtement, un jeu périphérique doit être réalisé (cf figures 16 à 20) suivant la taille de la surface des équipements prévus, des éléments traversants et des sollicitations attendues, notamment thermiques, et de prévoir la modification de ce plan de calepinage initial, si un jeu périphérique supplémentaire des panneaux et des dalles s'avérait nécessaire.

Cette étude doit être communiquée au maître d'œuvre comme rappelé au §2.3.3. ci-avant.

2.4.2. Support amianté

Dans le cas particulier de la mise en œuvre sur un revêtement mural existant contenant de l'amiante dans les conditions rappelées au §2.3.5, il appartient à l'entreprise de pose de respecter la réglementation en vigueur SS4 à ce sujet qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée.

2.4.3. Exigences relatives aux supports et préparation des supports

Les supports muraux neufs admissibles sont ceux décrits au § 1.1.4. du présent document.

Dans tous les cas de chantiers, les supports doivent répondre aux exigences suivantes :

- Absence de pulvérulence de surface, de trous, traces ou résidus divers pouvant nuire à l'adhérence
- Aplomb : 5 mm sous la règle de 2,50 m ;
- Planéité générale : 5 mm sous la règle de 2 m ;
- Planéité locale : 1 mm sous la règle de 20 cm ;
- Humidité du support : les prescriptions de la norme NF P 74-204—1 / NF DTU 59.4 doivent être respectées (< 5% en poids)
- Dureté SHORE C y compris sur bandes de jonction de plaque de plâtre : moyenne > 40
- Cohésion de surface : $\geq 0,5$ MPa.

Pour cela, la reconnaissance et la préparation des supports est réalisée selon les dispositions du cahier des charges POLYREY/PRB de mise en œuvre du système NUANCE qui figure en annexe 4.

2.4.4. Travaux préparatoires

2.4.4.1. Supports muraux neufs

2.4.4.1.1. Traitement des parois murales

Pour le choix des SPECS, il conviendra de se référer à l'annexe 1 et 5 qui décrit les supports admissibles et les systèmes de protection à l'eau adapté en fonction de l'exposition à l'eau des murs et cloisons et du type de local. Les conditions de préparation du support suivant le type de local sont les suivantes :

- **Locaux de type EA et EB (sans siphon) :**

La mise en œuvre des panneaux NUANCE sur support neuf est directement réalisable.

- **Locaux de type EB+ privatif ou collectif :**

Réaliser une protection à l'eau des supports muraux au moyen du système SPEC PRB PRESERFOND ou MONOCEL avec primaire associé, dans la zone de douche ou de bain et sur les parois exposées à l'humidité (conformément aux dispositions du NF DTU 52.2 et du Guide pour la mise en œuvre d'une douche accessible « zéro ressaut » dans les salles d'eau à usage individuel en travaux neufs) rappelées ci-dessous :

- Dans le cas des zones de douches ouvertes (cas où les projections d'eau provenant de la douche ne sont pas contenues), toutes les parois dans la zone des 1,80 m à partir du siphon et de la fixation du flexible (ou de la pomme de douche) sont à protéger.
- Dans le cas des zones de douche cloisonnées (cas où les projections d'eau sont contenues par des parois), toutes les parois délimitant la zone de douche cloisonnée sont à protéger.

Dans les deux cas, les parois concernées sont à protéger sur une hauteur minimale de 1,80 m à partir du fond de l'appareil sanitaire ou du revêtement de sol (cas des douches maçonnées ou receveurs prêts à revêtir), comme indiqué au NF DTU 52.2.

Pour la mise en œuvre du SPEC, il conviendra de se conformer au selon Certificat QB en vigueur et aux dispositions du NF DTU 52.2. P1-1-1-4 en vigueur.

2.4.4.1.2. Traitement du raccordement sol / mur ou avec l'équipement sanitaire

Traitement du raccord sol / mur :

- Dans les locaux sans siphon de sol, le recouvrement en sol sans siphon par le SPEC doit être de 10 cm au moins (PRB Bande renforcée + Résine PRB PRESERFOND ou MONOCEL).
- Dans les locaux avec siphon de sol (douche maçonnée), le système d'étanchéité liquide PRB CEL CERAMIC mise en œuvre conformément à l'ATec 13/18-1413 en vigueur est préalablement relevé sur une hauteur de 10 cm environ. La protection SPEC PRB PRESERFOND ou MONOCEL réalisée sur tous les murs à revêtir vient en recouvrement des relevés étanchés sur 2 à 4 cm minimum.

Raccordement au receveur de douche fini (hors receveur zéro ressaut) ou baignoire : Il s'effectue à l'aide d'un joint sanitaire tel que décrit dans la norme NF DTU 52.2 et conformément à la figure 25.

2.4.4.2. Supports muraux en rénovation :

- Carrelage céramique ou terre cuite adhérent.
- Peintures résistantes et adhérentes en locaux secs.

Avec anciens carrelages, vérifier la nature du support de base et si une protection SPEC est nécessaire sur toute la surface.

2.4.4.2.1. Ancien carrelage

En rénovation murale sur ancien carrelage ou peinture, les principes de contrôle du support ancien en bon état sont identiques que ceux définis dans le CPT rénovation n° 3528 en vigueur.

2.4.4.2.1.1. Reconnaissance du support :

À l'aide d'un outil métallique, on procède à un examen sonore du revêtement existant. Les carreaux mal adhérents (sonnant creux) sont déposés.

- Si l'ensemble des carreaux déposés représentent plus de 10 % de la surface, l'ancien carrelage est déposé en totalité. Les travaux nécessaires à la remise en état du support correspondent à la mise en place par doublage d'un support neuf adapté selon le Tableau 2.
- Si l'ensemble des carreaux déposés représente moins de 10 % de la surface, les travaux préparatoires avant pose du nouveau revêtement sont décrits ci-dessous.

2.4.4.2.1.2. Travaux préparatoires :

a) Lessivage :

L'ancien carrelage est nettoyé avec une lessive sodée puis rincé à l'eau. Laisser sécher.

b) Dépose des carreaux défectueux :

Les quelques carreaux qui présentent des défauts sont déposés, ainsi que les parties non adhérentes ou non cohésives des matériaux sous-jacents.

c) Rebouchage :

L'emplacement des carreaux déposés et des trous est à reboucher. Utiliser un mortier colle certifié QB adapté au support et suivant les préconisations du fabricant : produit à prise normale PRB COL FLEX, PRB COL MONOFLEX HP ou produit à prise et durcissement rapide PRB COL SPID HP, PRB COL TOP.

Selon le support, un primaire d'accrochage sera appliqué au préalable : PRB ACCROSOL PLUS, PRB ACCROSOL EXPRESS.

Les délais de séchage devront être respectés, cf. notice en vigueur ; ces délais seront majorés par temps froid et humide (ou emploi de produits à séchages rapides).

Les rattrapages localisés sont généralement réalisés la veille de la pose, jusqu'à 10 mm d'épaisseur au plus avec le mortier colle ci-dessus.

d) Rattrapage de planéité

Les tolérances de planéité du support recommandées pour la pose de panneaux NUANCE de grands formats sont de 5 mm sous la règle de 2 m (cf. §2.4.3.).

Si ces tolérances ne sont pas présentes, la planéité doit être améliorée à l'aide du mortier colle compatible avec le support et primaire associé si besoin, cf. étape c) ci-dessus.

e) Contrôle des joints :

Les joints ne doivent pas présenter des dégradations quelconques : manques, percements, porosités, noirceurs, etc...

Dans le cas contraire, la mise en œuvre du SPEC PRB PRESERFOND sera réalisée selon la nature du support conformément au §2.4.4.

2.4.4.2.2. Ancienne peinture :

La peinture doit être adhérente au support et non sensible à la détrempe à l'eau.

- L'adhérence de la peinture est appréciée au moyen d'un outil tranchant, par un essai type quadrillage, tel que décrit dans le NF DTU 42.1 P1-1 – Annexe A.

La peinture est considérée comme adhérente si le résultat de l'essai conduit à une classification de 0 à 2.

- La sensibilité à la détrempe à l'eau est appréciée par un examen visuel et au toucher, tel que décrit dans le NF DTU 42.1 P1-1 – Annexe A.

2.4.4.2.2.1. Travaux préparatoires (nettoyage, dépolissage) :

L'ancienne peinture est nettoyée à l'aide d'une lessive sodée puis rincée à l'eau. Laisser sécher.

Elle est ensuite dépolie par ponçage à l'aide d'un disque gros grain 80 puis dépoussiérée. Les zones friables et non adhérentes sont éliminées par grattage. Dépoussiérer ensuite soigneusement.

2.4.4.2.2.2. Travaux préparatoires spécifiques au cas du local humide

- Pour les locaux humides, la protection à l'eau de type SPEC est à mettre en œuvre conformément aux dispositions du 2.4.4.1.1.
- Dans les locaux nécessitant de mettre en œuvre un SEL, les supports admis et les dispositions de mise en œuvre sont définis dans l'Avis technique PRB CEL CERAMIC PLANCHERS INTERMÉDIAIRES 13/18-1413 en vigueur.

2.4.4.2.3. Ancien revêtement mural PVC (système douche) :

Les revêtements PVC muraux ne sont pas visés dans cet Avis Technique.

Il convient d'arracher ce dernier et de remettre à nu le support (conformément à la liste des supports visés au §1.1.4.).

2.5. Mise en œuvre du revêtement mural NUANCE

2.5.1. Outils spécifiques

Les outils nécessaires à la mise en œuvre du procédé sont les suivants :

- Mètre et crayon
- Règle
- Niveau
- Equerre
- Ventouse à pompe
- Ventouse à double tête (serrage des joints verticaux)
- Pistolet pour cartouche de colle et joint COMPLETE
- Cutter
- Scie circulaire équipée d'une lame de coupe traitée au carbure avec un minimum de 44 à 48 dents
- Scie cloche adapté au produit NUANCE : denture traitée au carbure
- Scie sauteuse
- Cales d'épaisseur
- Racleur pour joint de colle COMPLETE
- Racleur en téflon de différentes formes (rayons) pour la finition des joints
- Chiffon microfibres
- Nettoyant White spirit ou essence f

2.5.2. Stockage et conditions de pose des revêtements muraux :

2.5.2.1. Stockage des produits

Panneaux NUANCE : ils doivent être stockés dans leur emballage d'origine à plat sur un support plan face décor vers le haut dans un local clos, sec et tempéré entre 10 à 25°C et 40 à 60% HR.

Les panneaux doivent être transportés sur une base horizontale, plane et rigide et suffisamment grande avec une protection contre le glissement et les dommages latéraux. De plus, les panneaux doivent être protégés de l'humidité et des dommages mécaniques.

Colle et joint COMPLETE : les produits colle et joint doivent être stockés dans leur emballage d'origine dans un local clos, sec et tempéré entre 10 à 20°C et 40 à 60 % HR.

2.5.2.2. Conditions de température et d'hygrométrie :

Les températures des supports et de l'atmosphère doivent être au moins égales à + 15°C.

Cette température minimum régulée est obligatoire (locaux chauffés).

Les températures atmosphériques ou intérieures au-delà de 30°C et inférieure à 15°C ne sont pas acceptables pour la mise en œuvre du joint et de la colle.

Vérifier le taux d'humidité de la surface à encoller en plusieurs endroits à l'aide d'un testeur d'humidité. L'humidité du support doit être inférieure à 5 % selon testeur usuel de chantier.

Les panneaux doivent être conditionnés à la même température que les locaux dans lesquels ils sont installés (24 h minimum) pour éviter les risques de déformation.

En bâtiments neufs, les essais de chauffage et de climatisation des locaux doivent être effectués avant la pose des panneaux.

2.5.3. Pose des panneaux muraux NUANCE

2.5.3.1. Calepinage des plaques

Une étude de calepinage devra être réalisée afin de définir la quantité de panneau nécessaire et les critères de dimensionnement de la paroi.

2.5.3.1.1. Choix des panneaux :

- Quantité de panneau avec rainure et languette de 1200 mm de largeur
- Quantité de panneau avec rainure et languette de 600 mm de largeur
- Quantité de panneau avec bord post-formé afin de finir l'habillage mural sans profil

2.5.3.1.2. Dimensionnement de la paroi

Déterminer la zone qui sera habillée avec le système Nuance et définir l'implantation des panneaux en tenant compte des jeux de dilatation suivant :

En largeur : Prévoir un jeu (espace) de dilatation en angle de mur de 5 à 7 mm entre le panneau et le mur. Cette recommandation est valide pour une largeur de 2,4 ml maximum.

Pour une largeur > 2,4 ml, prévoir un jeu de dilatation de 7 à 9 mm entre le panneau et le mur.

Et pour une largeur > 3 ml prévoir en complément un joint de dilatation vertical intermédiaire de 3 à 6 mm avec fond de joint en mousse polyéthylène tous les 2,4 ml. (cf figure 6).

Pour le joint intermédiaire, le chant des panneaux NUANCE sont préalablement découpé à bord droit comme indiqué dans les figures 6 ci-dessous.

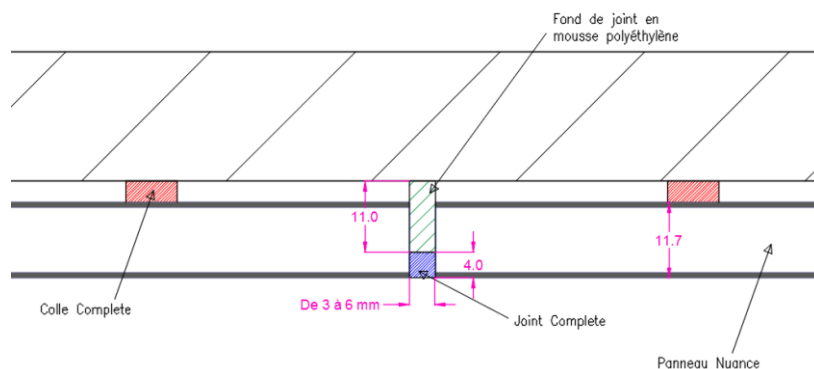


Figure 6 : vue en coupe du joint de dilatation entre panneaux et fond de joint

En hauteur :

Mesurez la hauteur receveur/baignoire/sol – plafond

Prévoir un jeu de dilatation de 3 mm pour le joint avec le plafond et 5 mm pour le joint avec le sol ou matériel sanitaire.

2.5.3.2. Implantation

La mise en place du premier panneau dans la zone d'habillage définie se fait de la manière suivante :

- Tracer le trait d'aplomb pour guider la pose
- Prendre les côtes du panneau en hauteur en tenant compte des points ci-dessous.

2.5.3.2.1. Points singuliers

Une attention particulière sera menée pour les points singuliers suivants :

- En angle de mur rentrant, Prévoir un espace vide, dit joint de dilatation dans l'angle, suivant la zone d'usage : 5 à 7 mm minimum et 7 à 9 mm maximum suivant la longueur d'habillage à réaliser (se reporter au 2.5.3.1.) ;
- En partie basse : prévoir un espace vide dit joint de dilatation de 5 mm avec fond de joint en mousse polyéthylène ;

- En partie haute mur/plafond : prévoir un espace vide dit de dilatation de 3 mm ;
- En angle de mur découper la languette ou la rainure du panneau selon les figures 7 et 8 ci-après.

2.5.3.2.2. Découpe des panneaux

- Découper la hauteur du panneau défini par sciage côté envers du panneau ou en utilisant un scotch de masquage.
- En angle de mur découper la languette ou la rainure du panneau selon les figures 7 et 8 ci-après.
- Positionner le panneau d'angle défini en plaçant les cales d'épaisseur dans l'angle, entre plafond et au sol.
- Vérifier l'aplomb et le niveau

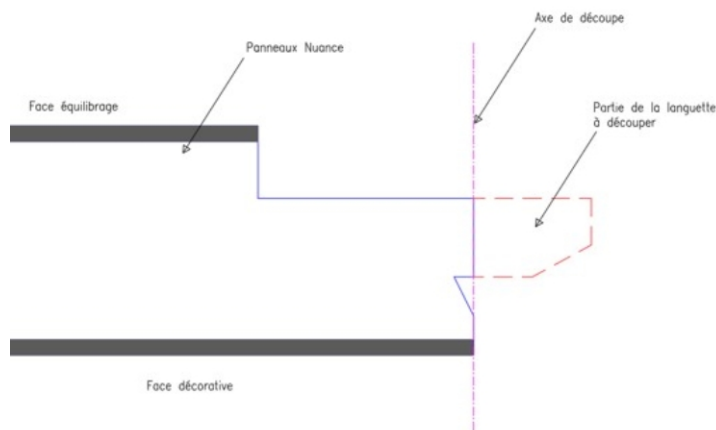


Figure 7 : schéma de découpe de la languette du panneau

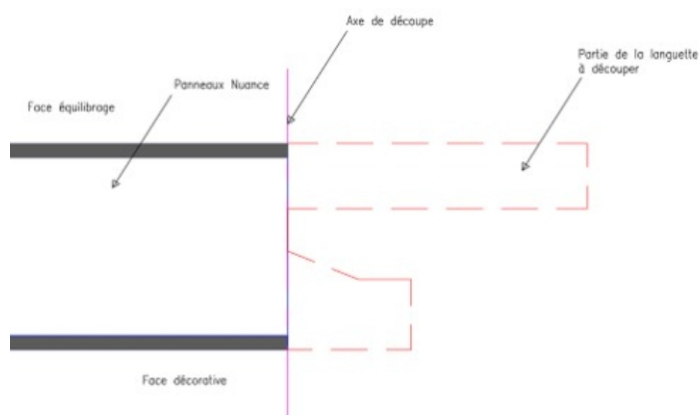


Figure 8 : schéma de découpe de la rainure du panneau

2.5.3.3. Encollage du panneau NUANCE

L'application de la colle COMPLETE est réalisée par simple encollage au dos du panneau, à l'aide d'un pistolet à cartouche muni d'un système d'extrusion manuel ou mécanisé. Réaliser au préalable un dépoussiérage du dos de chaque panneau à poser.

L'encollage peut être réalisé également sur le support mural.

La quantité de dépôt de colle est contenue avec la canule à dimensionner qui équipe chaque cartouche de colle COMPLETE ci-dessous :

La quantité de colle attendue est de 2,5 cartouches de 290 mL par panneau de 260*120cm.

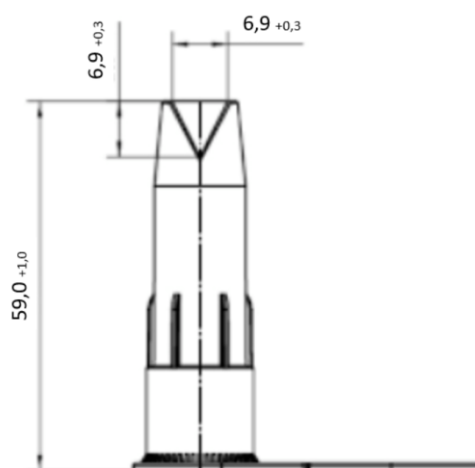


Figure 9 : forme de la canule de dépôt de la colle à dimensionner (cotes en mm)

Plan de collage : tracer à l'aide d'un crayon les zones d'application de la colle selon les figures 10 à 12 ci-après. Appliquer les cordons de colle linéairement sans interruption.

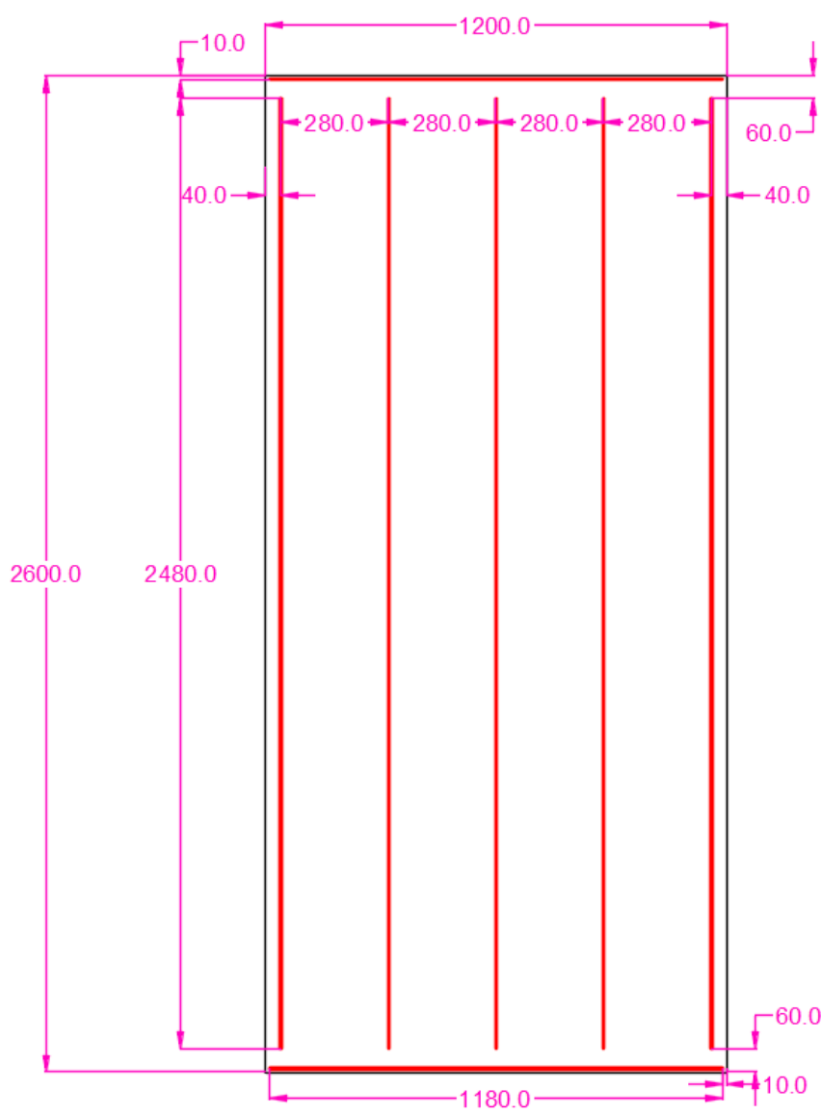


Figure 10 : disposition des cordons de colle sur panneau de 1200 mm de largeur

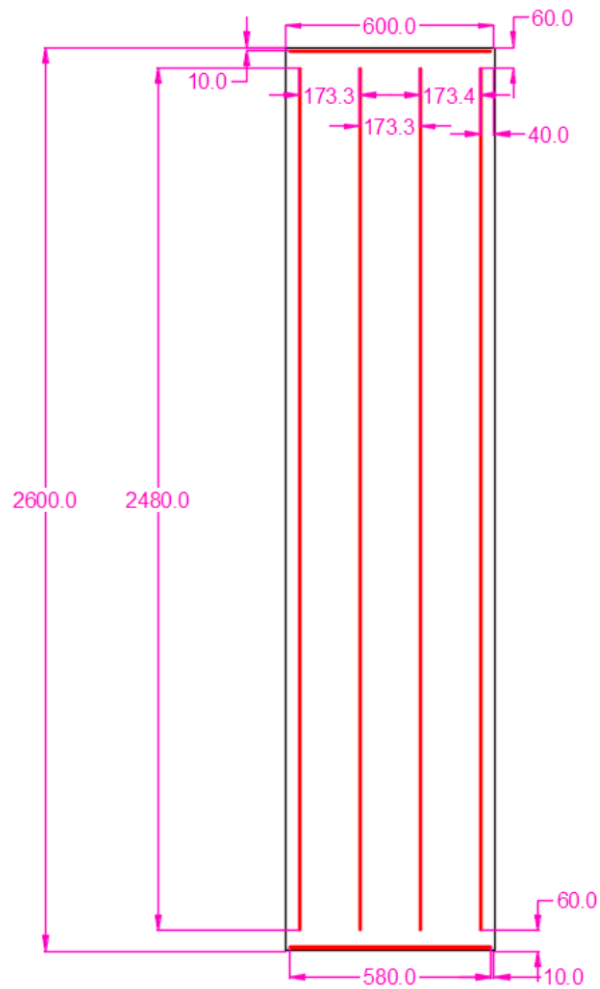


Figure 11 : disposition des cordons de colle sur panneau de 600 mm de largeur

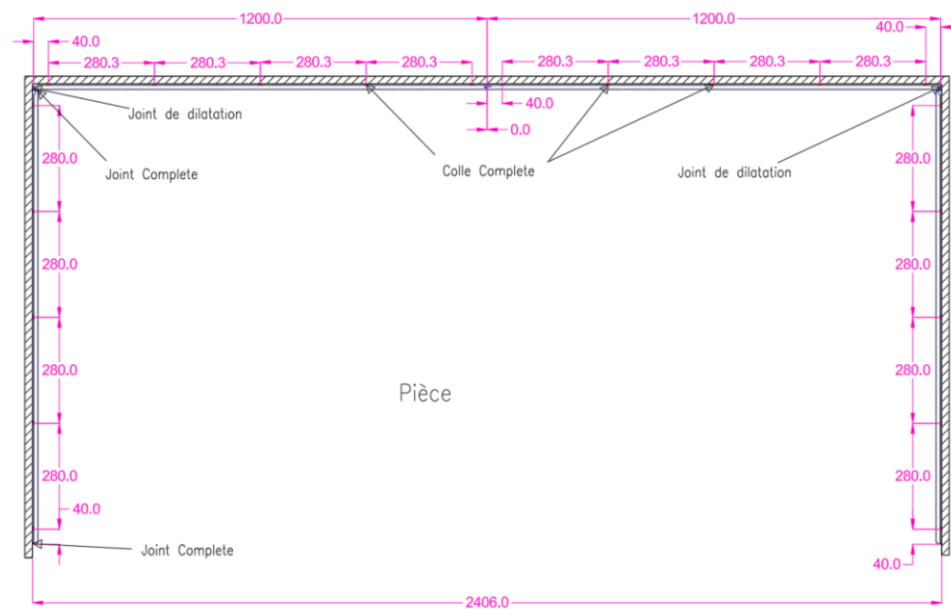


Figure 12 : points de collage et joints entre murs et cloisons

2.5.3.4. Application des panneaux Nuance :

2.5.3.4.1. 1^{er} panneau de départ :

Présenter le panneau encollé debout à l'aide de ventouses.

Mettre en place le panneau en positionnant les cales de sol (5 mm) et cales d'angle de 5 mm minimum, puis :

- Présenter le panneau au plus près du mur et/ou de l'angle et l'afficher sur le support ;

- Faire glisser le panneau afin de buter contre la cale d'angle ;
- Vérifier le positionnement de la cale de sol (5 mm) et le joint sous plafond (3 mm) ;
- Finaliser le collage avec une règle en appliquant une pression homogène de façon linéaire dans les diagonales et verticalement ;
- Ne pas appuyer par pression localisée ;
- Contrôler le niveau et l'aplomb.

2.5.3.4.2. Panneaux suivants, avec assemblage rainure et languettes :

Au choix du poseur : pose en suivant ou attendre le blocage du premier panneau par prise de la colle (1h à 20°C). Cette variante permet que le nouveau panneau mis en place trouve son positionnement en appui sur le premier réglé déjà bloquer parfaitement.

Procéder à la pose de même façon et selon les détails ci-après :

- Assurez-vous que le panneau avec coté rainure est fixé ;
- Prendre les mesures du panneau suivant en hauteur et largeur, puis le découper à dimension ;
- Réaliser un test de mise en place sans colle avec positionnement des cales de 5 mm en partie basse et cales de 3 mm sous plafond ;
- Encoller le dos du panneau avec la **Colle COMPLETE** (ou encollage du support) ;
- Appliquer le cordon de **Joint COMPLETE** sur la rainure de la languette ;
- Afficher le panneau suivant un angle de 3 à 5° pour permettre d'engager la languette dans la rainure, glisser et positionner le panneau à l'aide des ventouses ;
- Serrer le joint à l'aide de double ou simple ventouse en s'assurant de l'extrusion du Joint COMPLETE sur toute la hauteur du joint vertical ;
- La qualité du joint est bonne dès lors que le Joint COMPLETE aura extrudé sur toute la hauteur du panneau de façon uniforme. Respecter un temps de séchage de 20 minutes à température de 20°C ;
- Pulvériser une solution savonneuse, racler et nettoyer l'excédent de joint avec un chiffon imbibé de white spirit ou d'essence f.

2.5.3.4.3. Application du fond de joint et du joint COMPLETE et traitement des arrêts de fin d'habillage :

- A la fin des fixations par collage des panneaux NUANCE, positionner les fonds de joint en 6 mm pour la jonction sol/panneau et receveur/panneau et en 4mm pour les joints verticaux et la jonction panneau/plafond ;
- Pour les arrêts de fin d'habillage, utiliser soit :
 - un panneau à bord arrondi (cf figure 14 a)
 - un panneau à bord droit et profilé adapté en épaisseur conseillée de 15 mm ou 12,5 mm défini au §2.2.3.4. (cf figure 14 b)
- Pour le traitement des angles sortants verticaux et horizontaux, utiliser un profilé adapté défini au §2.2.3.4.
- Procéder à l'application du joint COMPLETE de couleur : la quantité de joint attendue pour 1 cartouche de 290 ml est de 8 à 12 mètres linéaires ;
- Pour les joints d'angles / horizontaux, racler l'excédent après pulvérisation d'une solution savonneuse à l'aide d'une racle de forme arrondie concave en TEFLON de 2mm minimum ; nettoyer les tâches persistantes à l'aide d'un chiffon imbibé de white spirit ou d'essence f.

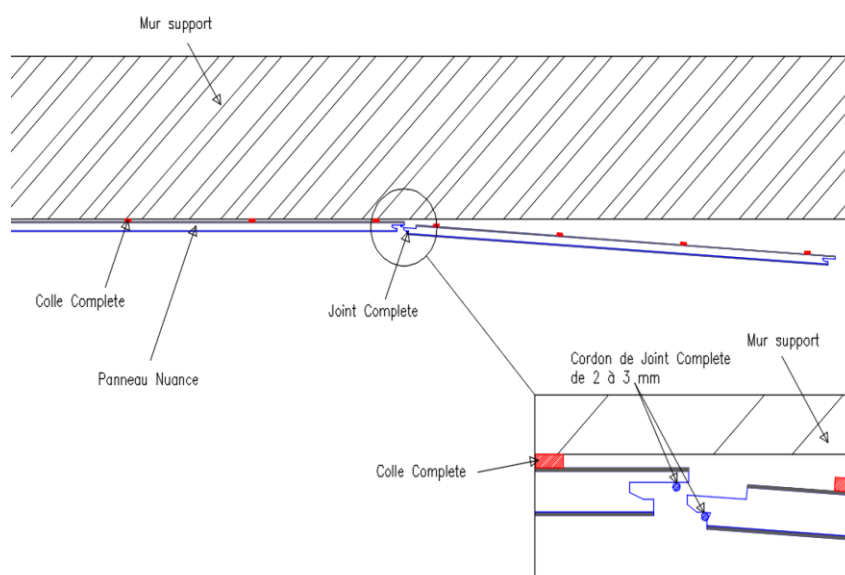


Figure 13 : positionnement des cordons de joints sur bord rainuré et bord avec languette

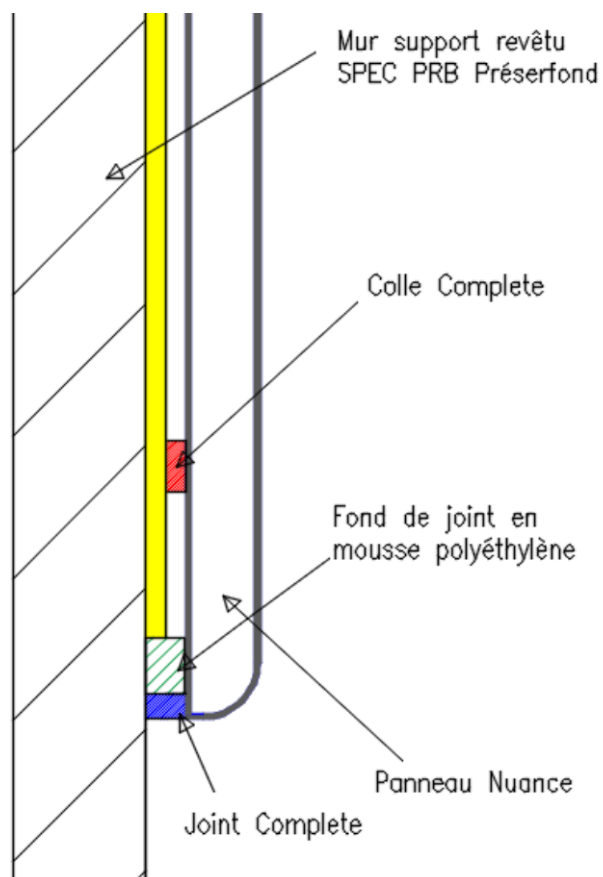


Figure 14a : principe d'arrêt fin d'habillage mural avec un panneau NUANCE à bord arrondi (vue de haut)

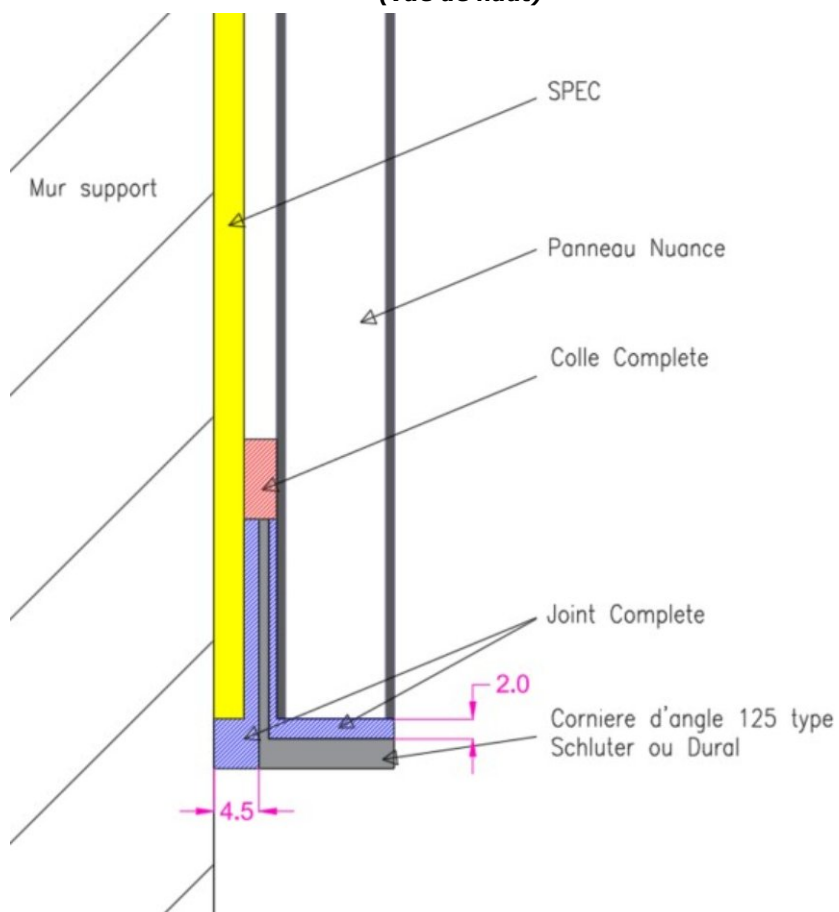


Figure 14b : principe d'arrêt fin d'habillage mural du panneau NUANCE avec un profilé (vue de haut)

Nota : la mise en œuvre du SPEC dépend de la nature du support et de la classe d'humidité du local (cf §2.4.4.1.).

2.5.3.5. Traitement des points singuliers en locaux secs (EA ou EB)

2.5.3.5.1. Jonctions entre panneaux en locaux secs

En local sec, le traitement des jonctions entre panneaux est identique à ceux en locaux humides (voir § 2.5.3.1.2). Cependant, selon l'agencement recherché du client ou de l'Architecte, un assemblage à sec est possible.

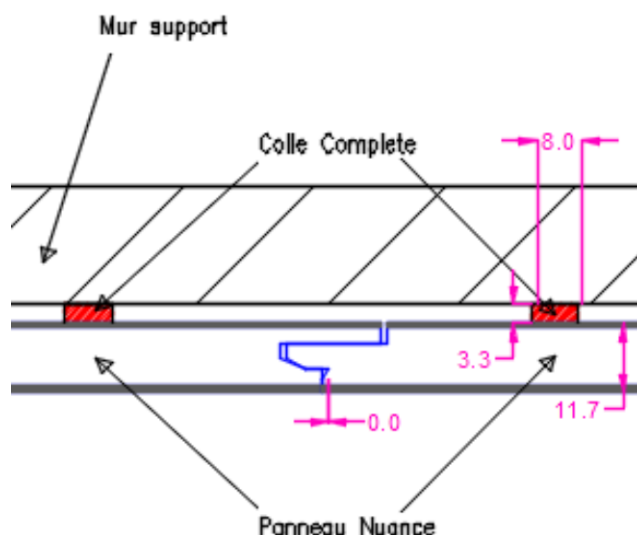


Figure 15 : variante traitement des joints verticaux des panneaux en locaux secs

Dans ce cas, les fonctions du Joint Complete ne sont pas obtenues : imperméabilisation, facilité de nettoyage des joints.

2.5.3.5.2. Traitement des angles et de la jonction avec le plafond

Un espace de 5 à 7 mm dans les angles doit être préservé lors de la pose pour permettre la dilatation naturelle du panneau NUANCE.

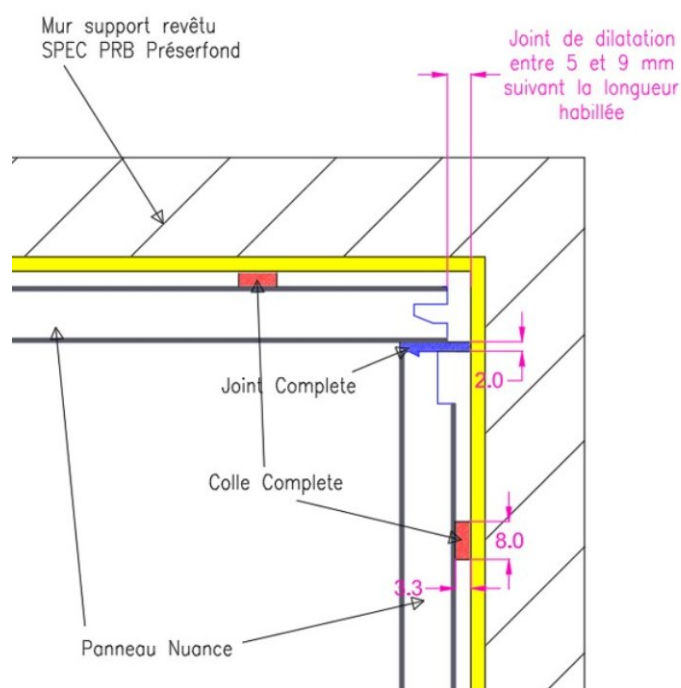


Figure 16 : traitement angle rentrant avec joint de dilatation standard en locaux secs

Pour la jonction avec le plafond, mise en place d'un fond joint de 4 mm d'épaisseur avant application du joint COMPLETE

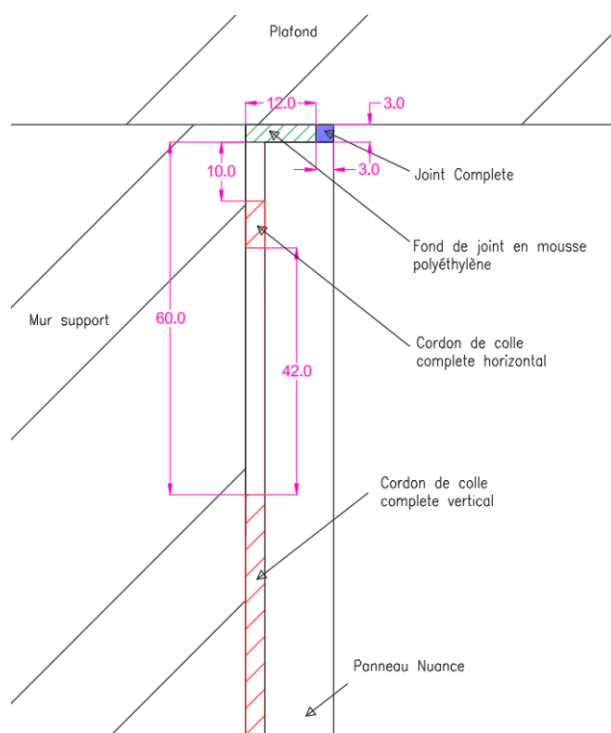


Figure 17 : traitement de la jonction avec le plafond

2.5.3.6. Points singuliers des parois exposées à l'humidité EB+ privatif / EB+ collectif

2.5.3.6.1. Jonction entre panneaux en locaux humides

Le joint entre panneaux doit être de 1 mm +0/ -0,5 mm comme ci-dessous indiqué dans le schéma.

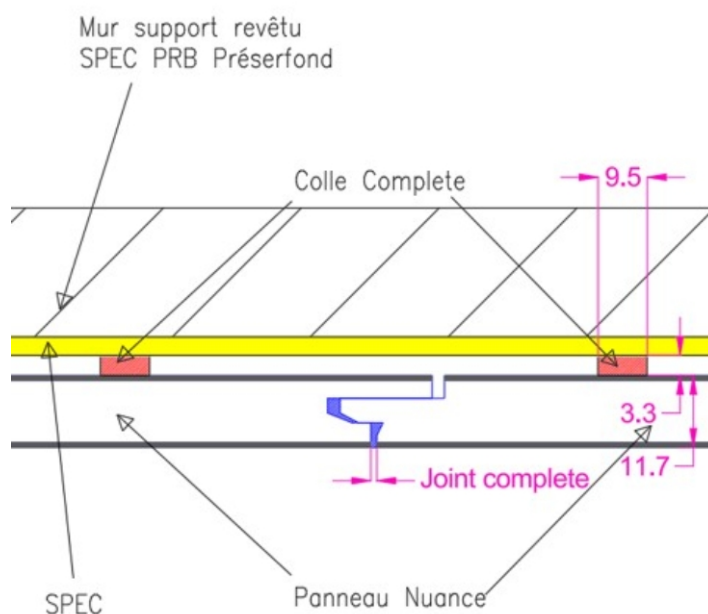


Figure 18 : jonction des panneaux en mur et cloison

2.5.3.6.2. Traitement des angles

Pour l'angle rentrant, un espace de 5 à 7 mm dans les angles doit être préservé entre le panneau et le mur pour permettre la dilatation de l'ouvrage de 2,4 ml maximum.

Entre les deux panneaux prévoir un joint de 3 mm avant application du fond de joint et du joint Complet

Pour les longueurs > 2,4 ml se reporter au §2.5.3.1.2.

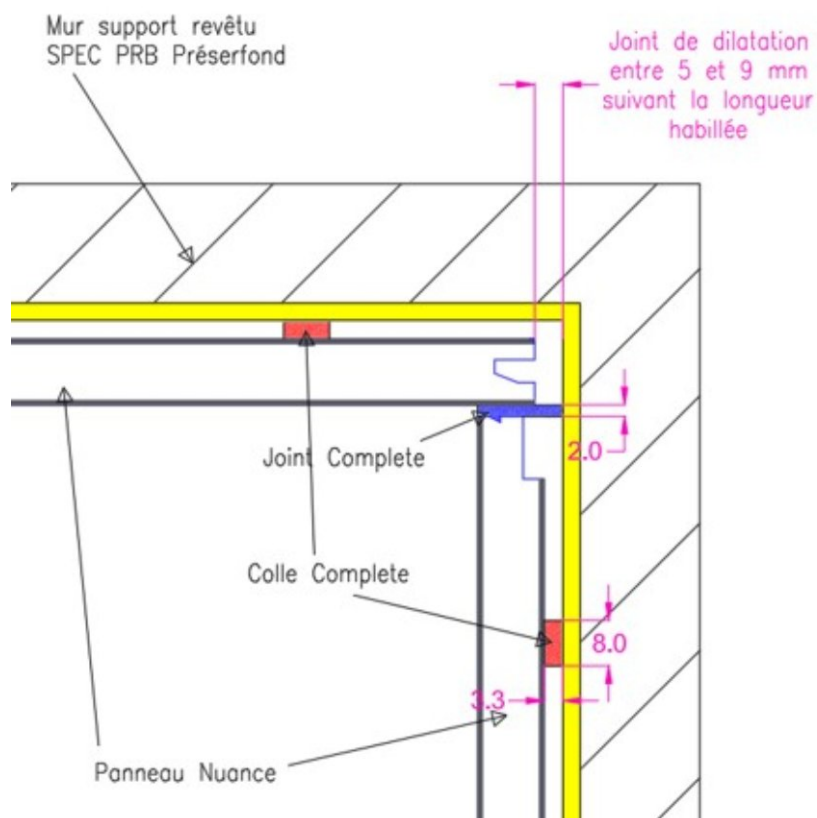


Figure 19 : traitement angle rentrant avec joint de dilatation large en locaux humides

Pour l'angle sortant, un espace de 2mm dans les angles doit être préservé lors de la pose pour permettre la dilatation de l'ouvrage.

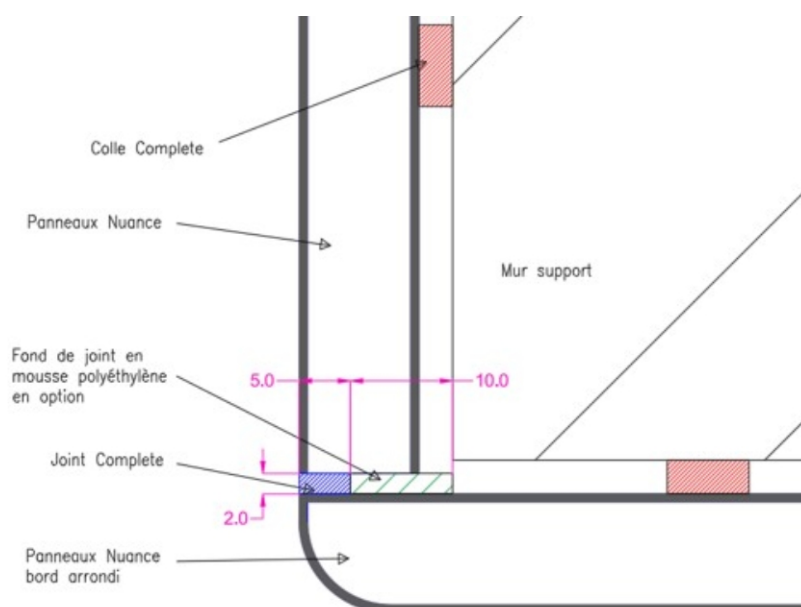


Figure 20 : traitement de l'angle sortant

2.5.3.7. Traitement des tuyauteries

2.5.3.7.1. Traitement des tuyauteries en neuf

Les tuyauteries d'arrivées et éventuelles évacuations doivent être sorties du mur support de 20 mm au minimum, afin de faciliter la mise en œuvre du procédé NUANCE et d'assurer une bonne étanchéité de la traversée.

Découper le passage des tuyaux avec une scie cloche avec denture traitée au carbure ;

Pour le passage des tuyaux, augmenter le diamètre de 10mm pour un espace de 5 mm périphérique. En finition, calfeutrer ce joint autour des tuyaux avec fond de joint mousse polyéthylène et le **Joint COMPLETE**.

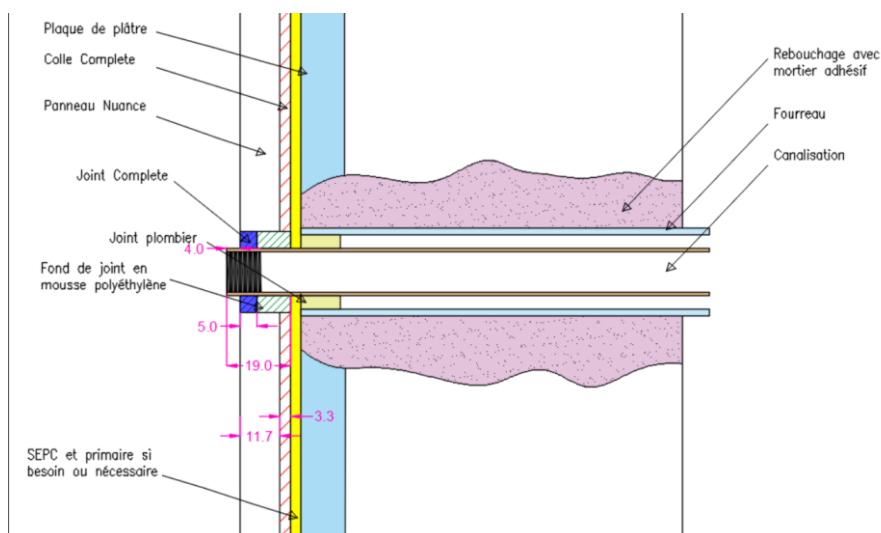


Figure 21 : traitement du passage de tuyauterie en travaux neufs

2.5.3.7.2. Traitement des tuyauteries en rénovation

Il est nécessaire de prévoir une rallonge de tuyauterie pour les arrivées d'eaux ou évacuations, débordant de 20 mm minimum de l'ancien revêtement mural.

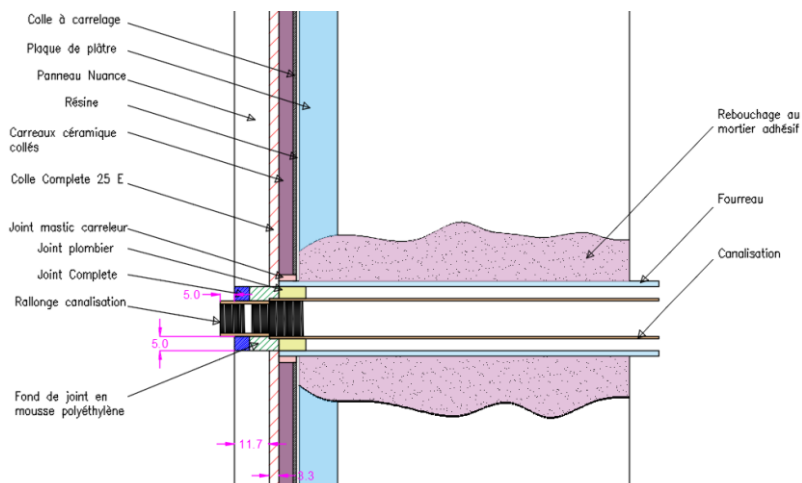


Figure 22 : traitement de tuyauterie en rénovation

2.5.3.8. Fixations de paroi de douche et accessoires

- Dimensionner le chevillage adapté suivant le type d'accessoire ;
- Réaliser les points de fixation une fois les panneaux installés ;
- Pré percer avec une mèche bois ou HSS en un premier temps le panneau NUANCE en respectant une dimension supérieure du perçage à celui de la cheville de 3 mm ; cela afin de respecter la libre dilatation du panneau ;
- Perçage dans le support en un second temps au diamètre de la cheville avec une mèche adaptée ;
- Remplir le pourtour de la cheville de fixation avec le **Joint COMPLETE** après positionnement de la cheville.

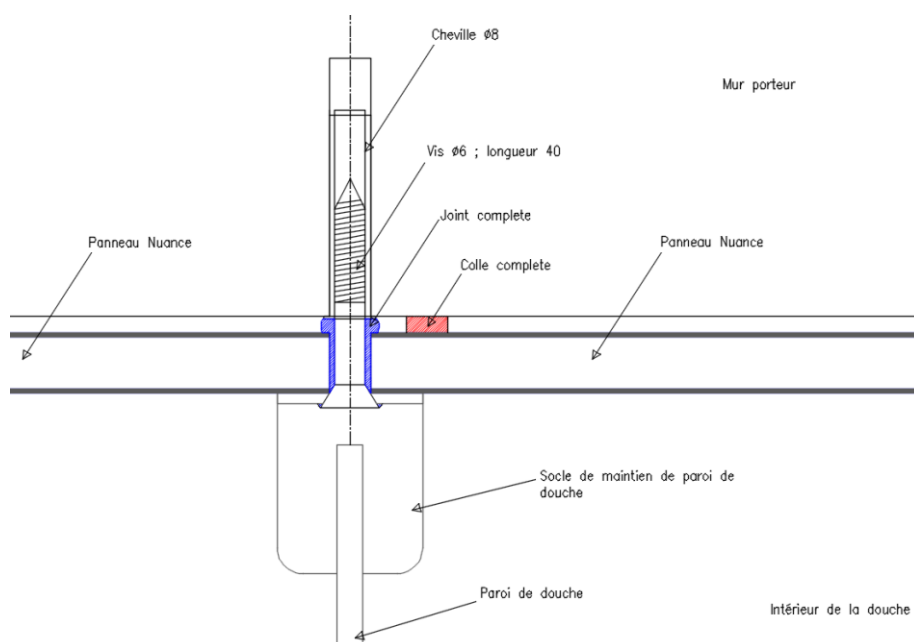


Figure 23 : principe de fixation avec cheville*

La fixation des accessoires contre l'habillage mural en panneau NUANCE s'effectue par fixation traversante suivant le principe ci-dessus.

Il n'est pas accepté de fixation dans le panneau NUANCE : toujours utiliser un système de fixation traversant avec cheville plastique.

Les perçages au travers du panneau NUANCE devront se faire avec une mèche HSS de diamètre supérieure de 3mm à la cheville avec usage du joint COMPETE périphérique pour l'étanchéité.

Le positionnement des fixations doit respecter une distance minimale de 150 mm.

*se rapprocher de l'assistance technique POLYREY (cf. § 2.7).

2.5.3.9. Mise en place du panneau NUANCE en habillage de WC suspendu :

Le panneau NUANCE collé par cordons de colle sur une plaque de plâtre de 12,5 mm forment un complexe d'une épaisseur supérieure à 18 mm qui répond à l'exigence de la norme NF D .12 208 et du NF DTU 60.1 concernant le bâti support.

L'habillage des bâtis supports des WC suspendu peut se réaliser avec le panneau NUANCE en respectant les percements suivant gabarit du fabricant de WC suspendu.

La réalisation des percements devra se réaliser de façon similaire à celle décrite au § 2.5.3.8. ci-avant et en particulier pour l'espace de jointage.

Les percements devront toujours être réalisés par la face décor à l'aide de mèche fer HSS de diamètre minimum de 5 mm, de scie cloche adapté au diamètre de percement et à la scie sauteuse en réalisant une découpe des angles avec une forme arrondie. La fixation du WC devra être réalisé avec une clé dynamométrique afin de d'obtenir une fixation homogène en chaque point.

Nota : les cotes indiquées sur les figures 24a et b ci-dessous sont à titre d'exemple

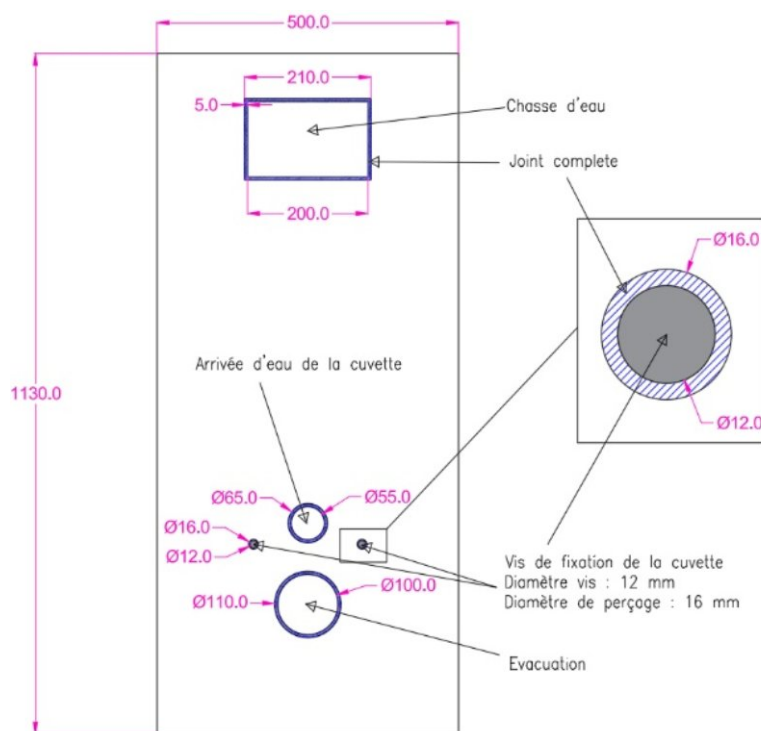


Figure 24 (a) : Schéma de perçage du panneau Nuance pour application sur support WC suspendus

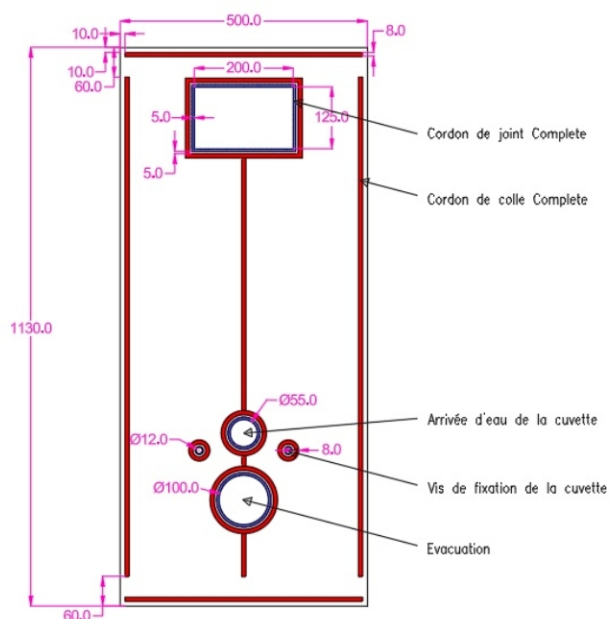


Figure 24 (b) : Plan de collage à l'arrière du panneau pour WC suspendus

2.5.3.10. Raccordement avec le sol

2.5.3.10.1. Traitement de la jonction avec un receveur de douche

Le principe général est de préserver un espace vide de 5 mm entre l'élément sanitaire et le panneau NUANCE. Le traitement est réalisé tel que décrit Figure 25 ci-après.

Nota : le calfeutrement étanche de ce joint de liaison est à réaliser avec le Joint COMPLETE après la pose de l'ensembles des panneaux de l'espace sanitaire et du fond de joint.

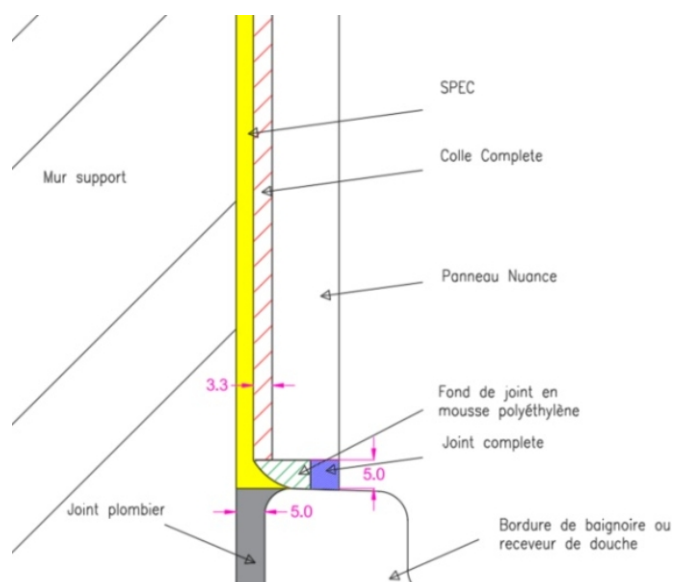


Figure 25 : traitement de la jonction avec receveur de douche et baignoire en locaux EB+ privatif et en locaux EB+ collectif

2.5.3.10.2. Traitement du raccordement avec sol carrelé

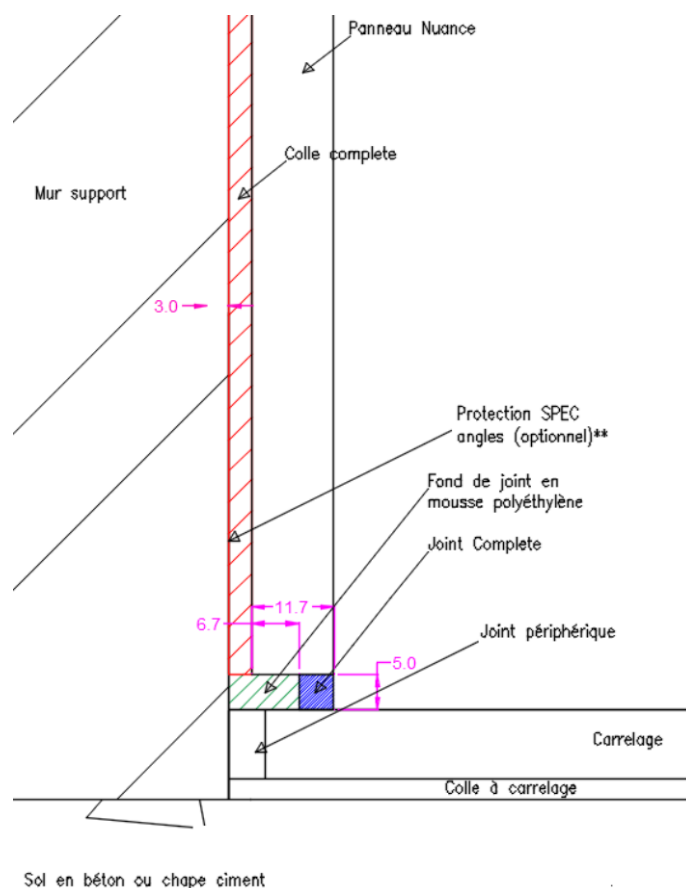


Figure 26 : traitement jonction avec sol carrelage en locaux secs

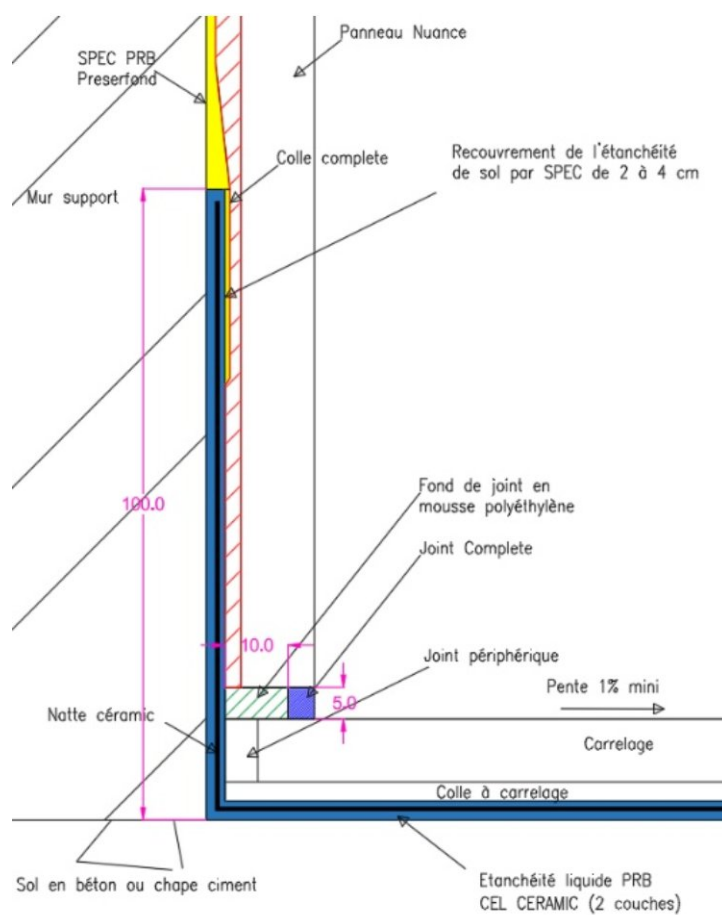


Figure 27 : traitement jonction avec sol neuf carrelé en zone humide

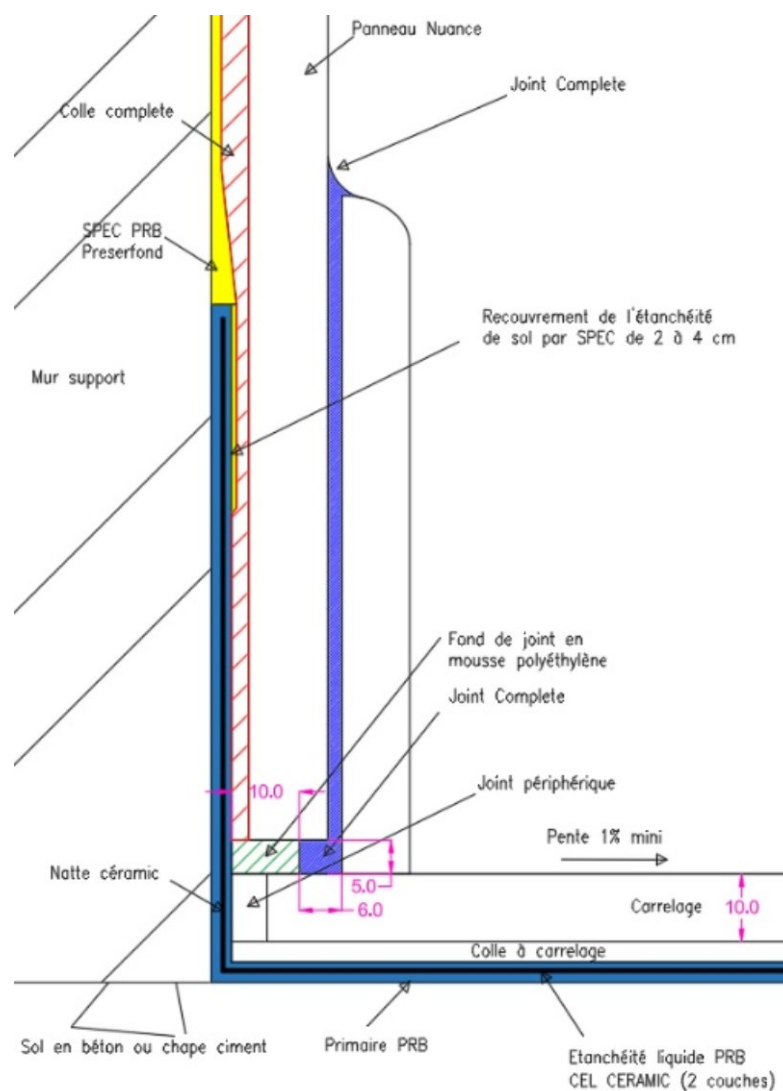


Figure 28 : traitement jonction avec sol neuf carrelé en zone humide avec plinthe

Note :

En locaux humides sans siphon : la protection SPEC est réalisée au préalable sur tous les murs et recouvrement en sol sur 10 cm au moins.

En locaux humides avec siphon ou caniveau : le système d'étanchéité à l'eau sous carrelage est réalisé et a minima sur les relevés périphériques sur 7 à 10 cm.

2.5.3.10.3. Traitement du raccordement avec revêtement de sol PVC dans les locaux E2 au plus (sans siphon de sol)

Conformément au domaine d'emploi décrit au 1.1.3., le raccordement aux revêtements de sol PVC est limité aux locaux classés E2 sans siphon de sol.

Pour la mise en œuvre (cf. figure 30), tracer le positionnement de la cornière par rapport au sol, le collage et jointage se font en même temps que le collage du panneau NUANCE au support. Positionner des cales de support en bois de maintien pendant 2 heures minimum. Le panneau doit recouvrir la remontée en PVC conformément à la figure 29. Dans le cas d'une rénovation, s'assurer au préalable que la remontée en PVC est de 10 cm minimum.

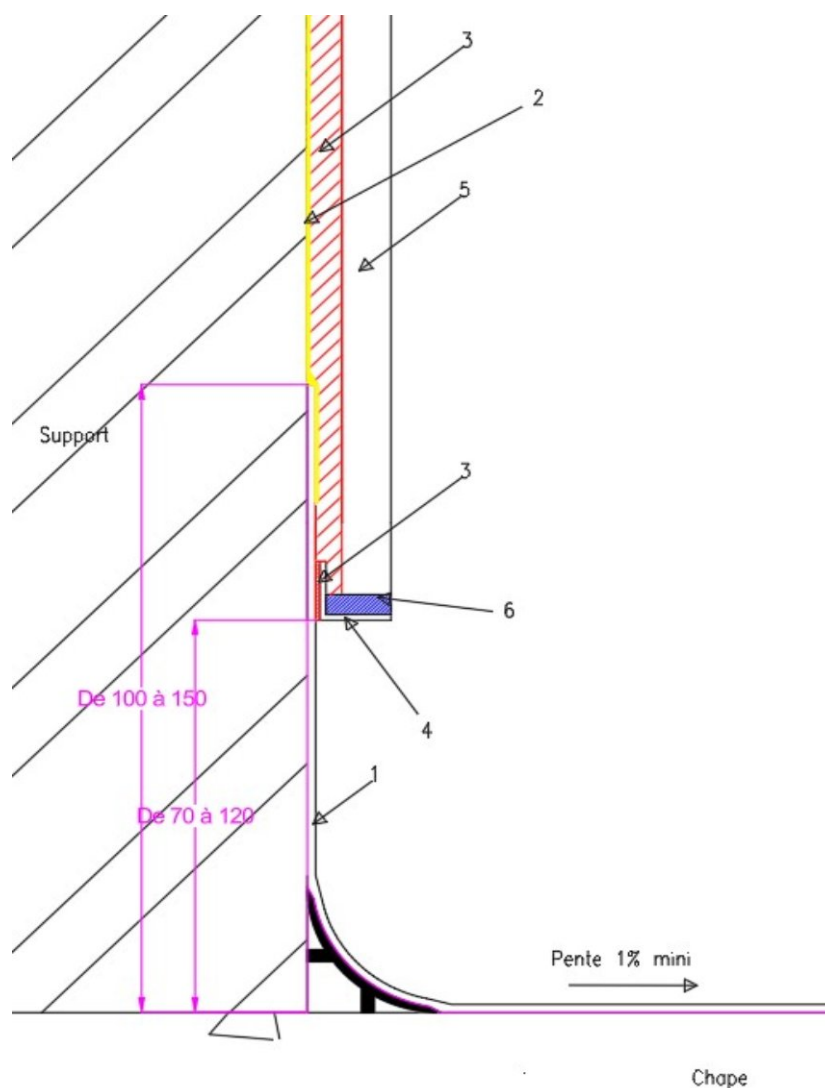


Figure 29 : jonction système NUANCE en relief avec sol PVC (vue en coupe)

Légende :

1. Remontée en plinthe sol souple : de 10 à 15 cm
2. Protection à l'eau sous carrelage SPEC : recouvrement de 3 à 6 cm de la remontée en PVC
3. Colle COMPLETE
4. Cornière en L de 15mm en PVC ou aluminium de protection sous panneau NUANCE
5. Panneau NUANCE : recouvrement de 3 à 6 cm de la remontée en PVC
6. Joint COMPLETE de couleur de 4 à 5 mm

2.6. Traitement en fin de vie

Pas d'informations apportée.

2.7. Assistante technique

2.7.1. Formation pose panneaux

Les travaux doivent être réalisés par des entreprises ayant reçu une formation technique de la part de la Société POLYREY. La société POLYREY doit obligatoirement former et agréer l'entreprise de pose vis-à-vis des spécificités de mise en œuvre du système (assemblage des panneaux, points singuliers, ...) ;

La Société POLYREY met son assistance technique à la disposition des entreprises, des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, pour la mise en route des chantiers et la maîtrise des aspects particuliers de ce procédé.

Nota : Cette assistance ne peut être assimilée ni à la conception de l'ouvrage ni à l'acceptation des supports, ni à un contrôle des règles de mise en œuvre. »

2.7.2. Assistance lors du chantier

La société POLYREY est en mesure d'assister l'entreprise titulaire des travaux lors du démarrage du chantier : tél. 05 53 73 56 89 et commercial du secteur ou par messagerie : support.technique@polyrey.com.

Une formation est assurée par POLYREY.

Une assistance technique est proposée aux entreprises.

Dans le cas de besoin de POLYREY par rapport à l'entreprise de pose, PRB pourra être contacté.

2.8. Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication

L'usine WILSONART BUSHBOARD fabricant le produit NUANCE respecte les règles de contrôles qualité en cours de production : elle est certifiée ISO 9001. Des contrôles sont réalisés sur les matières premières, en cours de production et sur le produit fini.

2.8.1. Contrôles sur les matières premières

Les contrôles réalisés sont les suivants :

- Contrôle qualité support composite-: flèche, largeur, longueur, équerrage ; Contrôle réalisé par le fournisseur du support et soumis à cahier des charges.
- Contrôles qualité des stratifiés décoratif et de contre-balancement conformément aux spécifications de la norme EN 438. Contrôles réalisés par la société POLYREY.

2.8.2. Contrôles réalisés sur la Colle et Joint COMPLETE :

En cours de production pour chaque lot commandé les tests ci-dessous sont réalisés par le fournisseur (et soumis à cahier des charges) :

Méthode test	Test
FGY 011	% humidité
FGY001	Densité kg/m ³
FGY002	Couleur L*a*b*
FGY005	Temps de formation de peau
FGY007	Dureté SHORE A
FGY004	Viscosité mPa s/ cône et plaque
FGY013	Taux d'extrusion (g/sec)
FGY008 (ASTM D1002)	Résistance au cisaillement
FGY035 (ISO 037)	Résistance à la traction

Tableau 10 : Méthode de contrôles de la colle et du joint COMPLETE

2.8.3. Contrôle sur les produits finis : panneau NUANCE

Les contrôles réalisés sont les suivants :

- La réalisation du bord arrondi est faite et contrôlée en cours de fabrication : contrôle visuel sur défauts : fissures, décollement, défauts ;
- La rainure et la languette sont réalisées et contrôlées en cours de fabrication sur chaque pile de panneau NUANCE en bas, milieu et haut de palette. Contrôle à l'aide d'un gabarit à l'usine de WILSONART BUSHBOARD ;
- La tenue à l'arrachement de surface du stratifié sur le support est testée en cours de production à l'usine de WILSONART BUSHBOARD.

De plus, des contrôles visuels supplémentaires sont réalisés lors de l'emballage des : décor, absence de défaut.

Les emballages sont individuels pour chaque panneau.

2.9. Réception - Mise en service

Respecter un temps minimum de 12 h 00 à température de 20°C.

Si les panneaux doivent être installés à des variations de température et d'humidité importante entre les conditions d'usage et de pose, il faut prévoir une montée ou diminution en température et humidité progressive de +/- 5°C/ h.

2.10. Maintien en service des performances de l'ouvrage

2.10.1. Température de service des panneaux

Sont visés les locaux dont la température ambiante et celle des parois n'excèdent pas 40° C. Ponctuellement la température des murs peut atteindre 60°C. Les dispositifs d'entretien utilisant de la vapeur d'eau sont exclus pour l'entretien de ce système. Le nettoyage par projection d'eau sous pression est limité à une pression d'eau de 6 bars et une température d'eau de 40°C maximale.

2.10.2. Entretien

Les panneaux ont été testés afin de résister aux principaux agents de nettoyage, de désinfection et aux produits antiseptiques couramment utilisés dans les collectivités, établissements de santé et pour habitations privée. Les agents de nettoyage préconisés sont décrits dans le tableau 10 ci-dessous.

Un nettoyage avec un jet est admis : sous pression limitée du réseau ≤ 6 bars et température maximum de 40°C.

Détartrant	Duoclaire /ROCHEX ECOLABEL C2 MAX/ECOLAB Vinaigre ménager à 8% ANTICAL
Dégraissant désinfectant	Vinaigre ménager à 8% Javel multi-surface /CIF
Désinfectant – Bactéricide Fongicide – Virucide	TYPHON/ZEP industrie

Tableau 11 : Produit d'entretien préconisés

Les instructions détaillées pour l'entretien de ce revêtement sont indiquées dans la fiche d'entretien du panneau NUANCE en annexe 6 de ce document.

Les produits nettoyants à ne pas utiliser sont les produits composés d'acide et/ou de base forte avec un taux de concentration de plus de 2% pendant un temps de contact de plus de 10 minutes.

2.10.3. Surveillance – Maintenance – Réparation

L'exploitant doit surveiller la bonne tenue apparente des locaux et signaler au maître d'ouvrage et/ou à l'installateur d'origine les traces d'usures liées au fonctionnement (maintenance des joints d'étanchéité...) ; cette surveillance permet de prolonger la bonne tenue de l'ouvrage.

Les travaux de maintenance ou réparation seront confiés à un professionnel qualifié installateur du procédé NUANCE.

2.11. Mention des justificatifs

2.11.1. Résultats expérimentaux

Réaction au feu :

Cf §1.2.1.1.

Aptitude à l'emploi du panneau Nuance

- Rapport d'essai du 10/10/2025 de la société POLYREY - Résistance au choc "petite bille" selon EN438-2-21 sur panneau nuance
- Rapport d'essai du 10/10/2025 de la société POLYREY - Résistance en ambiance humide (15 min dans l'eau distillée à 40 et à 60 °C)
- Rapport d'essai du 10/10/2025 de la société POLYREY - Stabilité dimensionnelle à température élevée (initial, chaleur sèche et chaleur humide)
- Rapport d'essai du 10/10/2025 de la société POLYREY - Test de tenue aux tâches (EN438-2-26)
- Rapport d'essai du 10/10/2025 de la société POLYREY - Résistance à l'impact selon EN438-2-20 (bille projetée par relâchement d'un ressort)
- Rapport d'essai du 09/07/2025 de la société POLYREY - Résistance au choc mou (selon NF P 08 301) du panneau nuance collé sur plaque de plâtre (au niveau du joint et à gauche et à droite de la cloison avec un sac de 50 kg).

Tenue du joint et plan de collage

- Rapport d'essai du 06/11/2020 de la société POLYREY - Durabilité du joint après immersion (et température comprise entre 20 et 60 °C)
- Rapport d'essai du 06/08/2025 de la société POLYREY - Tenue du plan de collage (colle COMPLETE) après vieillissement (haute température et taux d'humidité élevé). Evaluation sur support plaque de plâtre, carrelage émaillé (faïence) et carrelage gré céramique.

Aptitude à l'emploi du SPC PRB MONOCEL

- Rapport de synthèse d'étude du 09/07/2025 de la société PRB (n°636-2017) – Caractéristiques du MONOCEL pour son emploi en SPEC et en SEL.

2.11.2. Références chantiers

Début de la mise en œuvre : 2021

Surface réalisée depuis : 118 300 m²

2.12. Annexe du Dossier Technique – Schémas de mise en œuvre

Annexe 1 : Supports visés

Nomenclature	Nature des supports
S1	Béton à parement courant
S2	Béton avec parement soigné
S3	Enduits à base de ciments
S5	Enduits au plâtre de dureté SHORE C $\geq$ 60
S6*	Ouvrages en plaques de parement en plâtre à faces cartonnées non hydrofugé
S7	Ouvrages en plaques de parement en plâtre hydrofugé type H1 (couleur verte) ou équivalent sous AT
S8*	Cloisons en carreaux de plâtre avec : • Carreaux de plâtre standard H3 (couleur blanche) ; • Carreaux de plâtre hydrofugé H2 (coloration bleue) ;
S9*	
S11	Cloisons en briques de terre cuite nues (non revêtues d'un enduit) : • Montage des cloisons réalisé avec un liant-colle à base de plâtre ; • Montage des cloisons réalisé avec un liant-colle à base de ciment ;
S12	
S13	Murs maçonnés non enduits ou autres cloisons (béton cellulaire, ...)
*Les supports S6, S8 et S9 sont limités aux locaux classés EA et EB.	

Annexe 2 : Compatibilité des supports avec panneaux NUANCE en fonction de l'exposition à l'eau des murs et cloisons

Nota 1 : ce tableau diffère du tableau du NF DTU 52.2 P1-1-1

Support		Béton ou panneaux préfabriqués en béton : -En béton à parement courant ; -En béton à parement soigné ;	Enduit à base de ciment sur murs en béton ou murs et parois en maçonnerie : - enduits en mortier de ciment ; - enduits en mortier bâtard ;		Enduits aux plâtres de dureté SHO RE C minimale ≥ 60 sur murs, cloisons et parois en maçonnerie :	Ouvrages en plaques de parement en plâtre à faces cartonnées non hydrofugé de haute densité - Complexe de doublage ; -Cloisons ou contre cloisons	Ouvrage en plaque de parement hydrofugé-type H1(couleur verte ou identification spécifique)	Cloison en carreaux de plâtre : -Cloison en carreau de plâtre standard – H3(couleur blanche) ; - Cloison en carreau de plâtre hydrofugé – H2(coloration bleue)		Cloisons en briques de terre cuite nues (non revêtues d'un enduit) : -Montage des cloisons réalisé avec un liant-colle à base de plâtre ; -Montage des cloisons réalisé avec un liant-colle à base de ciment		Autres cloisons ou murs maçonnés non enduits : (béton cellulaire)
		S1	S2	S3	S5	S6	S7	S8	S9	S11	S12	S13
Local												
EA												
EB												
EB+ privatif	Hors zone d'emprise bac à douche/baignoire	1	1	1	1		1		1	1	1	1
	Dans zone d'emprise bac à douche/baignoire	1	1	1	1		1		1	1	1	1
EB + collectif		1	1	1			1				1	1



Support admis en pose collée directe



Support non visé dans le local

Observations selon les supports :S6 : seules les plaques de plâtre cartonnée haute densité sont admises (densité ≥ 1000 kg/ m3).S1/ S2/ S3 : le béton banché ou préfabriqué et les enduits de mortier ciment ont une tolérance de planéité $\geq$ à 5 mm sous la règle de 2 m, ce qui nécessite que le support doive être ragréé / dressé / lissé avant la pose des panneaux NUANCE au moyen des mortiers colles définis au paragraphe 2.2.3.8..

S5/S8/S9/S11/S13 : pour effectuer un ragréage lissage du support avec un des mortiers colle définis au paragraphe 2.2.3.8., appliquer au préalable le primaire d'accrochage associé.

Nota 2 : les supports en panneaux de bois CTB.H / CTB.X ou OSB 3 et 4 qui ne possèdent pas d'avis technique à ce jour et ni repris dans les DTU de références ne sont pas visés dans le présent document.

Les supports S6, S8 et S9 sont limités aux locaux EA et EB

a) Local sans siphon ni caniveau :Cas des carrelages de sols :

Dans la zone d'emprise du bac à douche et baignoire, la protection à l'eau des supports muraux est à réaliser avec SPEC PRB PRESERFOND ou MONOCEL sur toutes la surface / hauteur à revêtir, avec recouvrement sur le sol de 10 cm (étanchéité d'angle). Chacune des parois et revêtu intégralement des panneaux NUANCE.

- Avec plancher bois ou chape sulfate de calcium, la protection SPEC PRB PRESERFOND est à réaliser en pied des murs et cloisons sur toute la périphérie de la pièce, avec emprise sur le sol de 10 cm minimum.
- Avec chape sèche sous AT, la protection SPEC obligatoire en sol des locaux E2 sans siphons est à réaliser au sol sur toute la surface avec le PRB PRESERFOND ou MONOCEL, avec l'étanchéité d'angle assuré par le SPEC en relevés de 10 cm au moins en pied des murs et cloisons sur toute la périphérie.

Cas des sols pvc sur ciment

Non visé dans le présent ATec, le SPEC mural qui doit recouvrir le sol n'est pas compatible avec la pose d'un pvc de sol ; dans ce cas, une bande d'étanchéité spécifique doit être mise en œuvre et traitée époxy sablé pour permettre la réalisation du ragréage sol et la pose du pvc. Le fabricant POLYREY doit être consulté.

Cas des sols en système PVC douche

Cf §2.5.3.9.3.

b) Local avec siphon et/ou caniveau, douches accessibles et salles d'eaux PMR :Avec carrelage de sol uniquement

Se reporter au schéma de principe n°28 (méthode en partenariat POLYREY / PRB).

L'étanchéité sous carrelage de sol est relevée sur 10cm, puis le SPEC PRB PRESERFOND ou MONOCEL en protection des murs / cloisons vient à recouvrement de 2 à 4 cm sur le haut du relevé d'étanchéité PRB.

Nota : les receveurs de douche encastré sans ressaut, ou ultraplat à faible ressaut ne sont pas visés dans le présent ATec,.

Annexe 3 : Caractéristiques du joint

Domaine :		Sanitaire	
Type de produit :		Mastic élastique	
Supports de référence :		Obligatoire : Verre	} Essais réalisés sur tous
(Selon ISO 13 640 et Annexe D2)		Optionnel : PMMA	
Classe	Normes de réf.	Conditions d'essai	Spécification
E	ESSAIS D'IDENTIFICATION		
	NF P 85-700		—
	NF P 85-701		—
	ESSAIS D'APTITUDE A L'EMPLC		
	NF EN ISO 7390	Profilé en aluminium anodisé de largeur 20mm et profondeur 10mm ; Essai à 50°C, HR : (40+/-5)% et à 5°C ; V	≤ 3 mm
	ISO 10 563	Perte de volume	≤ 15% ≤ 25% si le mastic est sous forme aqueuse
	ISO 7 389	Support verre , Conditionnement A , Taux d'allongement : 60%	≥ 60%
	ISO 8 339	Conditionnement A . Température d'essai : 23°C	—
	ISO 8 340	Conditionnement A , Taux d'allongement : 60% Température d'essai : 23°C	Pas de rupture pour 2 éprouvettes sur 3 (Voir Annexe D2)
	ISO 10 590	Conditionnement A , Taux d'allongement : 60%	Pas de rupture pour 2 éprouvettes sur 3 (Voir Annexe D2)
	NF P 85 527	Taux d'allongement : 60%	Pas de rupture pour 2 éprouvettes sur 3 (Voir Annexe D2)
	NF EN ISO 846 (*)	Conditionnement des éprouvettes pendant 28 jours à (23+/-2)°C et (50+/-5)% HR ; Méthode B	Seuil 0

Annexe 4 : fiche de reconnaissance du support

ANNEXE A : Fiche de Contrôle et réception		MUR	Date : décembre 2022 - Version : A page 4 / 4
Procédé NUANCE POLYREY Remplir 1 fiche sol + mur par local à revêtir			

REALISATION	Préciser les travaux dans la pièce
1) Produits de préparation PRB (cf. pages X et X)	
Primaire d'accrochage	
Mortier colle de ragréage, rebouchage	
Protection à l'eau des supports PRESERFOND	
2-a) Etude des jonctions sol / mur Locaux humides	Vérification visuelle de l'état des angles horizontaux : présence humidité en surface ou sur le support, moisissures... Besoin étude poussée de l'état du support sous-jacent à l'angle, vérification étanchéité réalisée...
Sol carrelé sans siphon + panneaux muraux NUANCE	
Sol carrelé avec siphon + panneaux muraux NUANCE	
Sol pvc sur ciment + panneaux muraux NUANCE (hors système douche)	
2-b) Jonction sol / mur Locaux secs	
Multiples revêtements	Vérification visuelle de l'état des angles horizontaux : présence humidité en surface ou sur le support, moisissures...
3) Pose des panneaux NUANCE	Pose selon ce procédé ATEX

Réception des supports et validation de la méthode Préparations + Pose		DATE : __/__/__
Agenceur / poseur du procédé NUANCE	→	Maître d'ouvrage
Architecte maître d'œuvre	→	Bureau de contrôle

ANNEXE 5 : Guide de choix de protection à l'eau des supports

Le maître d'œuvre doit déterminer la protection adaptée en sol et murs de chaque ouvrage, en fonction de la nature du support, des sollicitations humides et du mode de nettoyage (ce tableau est donné à titre indicatif) et de la réglementation incendie en vigueur

Exemples de destinations	Indice d'exposition à l'eau des murs	Indice fréquence d'eau en sol (selon la notice du classement UPEC des locaux – Cahier du CSTB 3782-V2)	MUR Protection SPEC sous panneaux Nuance	SOL Etanchéité sous carrelage
SANS SIPHON / SANS CANIVEAU				
Locaux secs	EA / EB	E1	Non	Non
Locaux humides sans siphon de sol	Au plus EB+ privatif	E2 (Si entretien manuel)	PRB PRESERFOND Ou MONOCEL	Non
AVEC SIPHON / CANIVEAU et finition carrelée Douche accessible / salle d'eaux PMR				
Salles d'eaux et douches privatives avec siphon	EB+ privatif	E3	PRB PRESERFOND Ou MONOCEL	PRB CEL CERAMIC
Salle d'eau individuelle de résident en EHPAD	EB+ privatif	E3	PRB PRESERFOND Ou MONOCEL	PRB CEL CERAMIC
Sanitaires, salle de soins en milieux hospitaliers et EHPAD, douche	EB+ collectif	E3	PRB PRESERFOND Ou MONOCEL	PRB CEL CERAMIC

Nota 1 : Les receveurs de douches zéro ressaut ne sont pas visés par le présent ATec. Seule une douche avec finition carrelée est acceptée.

Annexe 6 : Fiche d'entretien des panneaux muraux NUANCE

FR



Fiche d'entretien

NUANCE

SYSTÈME DE PANNEAUX ÉTANCHE
pour habillage mural de pièces humides



Ce protocole d'entretien s'applique à la gamme Nuançe.

Il s'agit de recommandations générales. Il est recommandé de respecter les préconisations des fabricants de produits nettoyants.

Notre produit ne nécessite aucun traitement de protection de surface lors de la mise en service.

Il bénéficie d'un traitement antibactérien* (à base d'ions argent) complémentaire aux protocoles de nettoyage et de désinfection. Le traitement antibactérien contribue au management d'hygiène générale en augmentant l'hygiène des surfaces par réduction des contaminations microbiennes.

MATÉRIEL DE NETTOYAGE RECOMMANDÉ

Eponge non abrasive



Chiffon en microfibras

Raclette de
douche souple**MATÉRIEL DE NETTOYAGE INTERDIT**

Nettoyeur vapeur

* Le traitement Sanitized contient un produit biocide avec substance active : l'argent phosphate de verre. Cette substance n'est pas concernée par les restrictions BPR et REACH, car nous veillons à ce que nos fournisseurs n'utilisent aucune substance dangereuse.

CONSEILS D'ENTRETIEN

PÉRIODICITÉ	OPÉRATION	MÉTHODE	MATÉRIEL	PRODUIT D'ENTRETIEN	TECHNIQUE
Fin de chantier et mise en service (nettoyage initial)	Détachage des tâches de colle et joint d'étanchéité Complete	Manuelle	  Eau chaude de préférence	Solvant organique de type White Spirit, Essence F	Tâches récentes / fraîches : • Appliquer le solvant sur la tâche à l'aide d'un chiffon doux • Rincer à l'eau chaude • Sécher la surface à l'aide d'un chiffon doux microfibre Tâches rebelles / anciennes : • Répéter les opérations précédentes jusqu'à disparition ou atténuation de la tâche
	Dépoussiérage/ Nettoyage	Manuelle	   Eau chaude de préférence ou eau savonneuse	Produits détergents neutres (voir liste des produits nettoyants ci-après) ou eau savonneuse	• Procéder du propre vers le sale, et du haut vers le bas • Appliquer le détergent ou eau savonneuse à l'aide d'une éponge humide • Respecter les temps de contact et préconisations de rinçage du fabricant • Rincer à l'eau chaude • Éventuellement enlever l'excès d'eau en surface à l'aide d'une raclette de douche • Sécher la surface à l'aide d'un chiffon doux microfibre • Traiter uniformément l'ensemble de la surface pour éviter les traces résiduelles
Occasionnel	Détachage	Manuelle	   Eau chaude de préférence	Détergent à base de Javel diluée	• Appliquer le détergent directement sur la tâche (spray) ou à l'aide d'une éponge humide • Rincer immédiatement la surface, ne pas laisser le détergent en contact avec la surface plus de 2 minutes • Éventuellement enlever l'excès d'eau en surface à l'aide d'une raclette de douche • Sécher la surface à l'aide d'un chiffon doux microfibre
Entretien quotidien	Nettoyage/ Détartrage	Manuelle	   Eau chaude de préférence	Produits à base d'acide faible (acide citrique ou acétique 10 %, voir liste des produits nettoyants ci-après) ou vinaigre ménager	• Procéder du propre vers le sale, et du haut vers le bas pour un nettoyage manuel des dépôts ou traces dues à l'eau • Appliquer le détartrant directement sur la surface (spray) ou à l'aide d'une éponge humide • Respecter les temps de contact • Rincer à l'eau chaude • Éventuellement enlever l'excès d'eau en surface à l'aide d'une raclette de douche • Sécher la surface à l'aide d'un chiffon doux microfibre • Traiter uniformément l'ensemble de la surface pour éviter les traces résiduelles

PÉRIODICITÉ	OPÉRATION	MÉTHODE	MATÉRIEL	PRODUIT D'ENTRETIEN	TECHNIQUE
Entretien quotidien	Nettoyage/ Désinfection (bactéricide, fongicide, virucide)	Manuelle	   Eau chaude de préférence	Produits détergents désinfectants (voir liste des produits nettoyants ci-après)	- Procéder du propre vers le sale, et du haut vers le bas pour un nettoyage manuel des dépôts ou traces dues à l'eau - Adapter la fréquence selon le type d'établissement - Appliquer le désinfectant directement sur la surface (spray) ou à l'aide d'une éponge humide - Respecter les temps de contact et préconisations de rinçage du fabricant - Éventuellement enlever l'excès d'eau en surface à l'aide d'une raclette de douche - Sécher la surface à l'aide d'un chiffon doux microfibre - Traiter uniformément l'ensemble de la surface pour éviter les traces résiduelles
	Nettoyage du joint de la colle d'étanchéité Complete	Manuelle			Se reporter aux rubriques nettoyage/détartrage ou nettoyage/désinfection

NE PAS UTILISER

- Ne pas utiliser de nettoyeur vapeur.
- Ne pas utiliser de produits abrasifs (nettoyant à base de silice, poudre à récurer, laine d'acier...), ni d'éponge abrasive.
- Ne pas utiliser de produits de polissage ou cire, ou savon noir peu dilué ou pouvant laisser un film gras.
- Ne pas utiliser de nettoyeurs à base forte (soude, potasse...) et acide fort (acide chlorhydrique...), produits déboucheurs, nettoyant pour argenterie ou tuyauterie...
- Ne pas utiliser de produits nettoyants à base de peroxyde d'hydrogène (ex. Oxivir ou Optimax General Purpose Cleaner de Diversy) qui peuvent endommager la surface après une exposition prolongée. Ces produits nettoyants sont généralement dédiés à la désinfection des dispositifs médicaux.
- Ne pas exposer la face décorative à des nettoyeurs à base d'eau de Javel sur une exposition prolongée et ne pas utiliser de nettoyant chloré en forte concentration (> 5 %)
- Éviter les déversements de teinture capillaire ; tout déversement accidentel doit être immédiatement nettoyé.

PRÉCONISATIONS GÉNÉRALES

- Un entretien quotidien avec enlèvement de l'excès d'eau grâce à une raclette de douche de haut en bas puis essuyage avec chiffon microfibres permettra d'éliminer les résidus d'eau et ainsi évitera la formation de tâches de tartre.
- Selon la dureté de l'eau, nous recommandons de ne pas laisser stagner l'eau pour éviter la formation de tâches de tartre.

LISTE NON EXHAUSTIVE DES PRODUITS NETTOYANTS TESTÉS

Produits testés selon les préconisations des fabricants (temps de pose, dilution, rinçage...)

Nous recommandons la réalisation d'un pré-test pour tout autre produit non testé.

Se référer à la notice des fabricants pour le protocole d'utilisation (temps de pose, pré-nettoyage...).

TYPE DE NETTOYANT	TYPE DE PRODUIT (spray/aérosol ou liquide ou poudre)	NATURE / CARACTÉRISTIQUES (PH...) / TECHNIQUE	PH	FONCTION	EXEMPLE DE NOM DU PRODUIT (marque)
Détergent neutre	Liquide à diluer	Détergent neutre à base de solvant contenant des tensio-actifs Dilution < 2 %	7 - 10	Uniquement des propriétés nettoyantes de toutes les surfaces lavables	- Brial Top (Ecolab) - Winterhalter C6 all purpose cleaner (Winterhalter Ltd) - Oasis Pro all bath (Ecolab) - Nettoyant universel (Strawax)
Détergent désinfectant	Spray prêt à l'emploi	Détergent désinfectant à base de substance active de type chlorure de didécylidiméthylammonium ou ammonium quaternaire en faible concentration	7 - 10	Propriétés détergentes et désinfectantes de tous types de surfaces rigides et mobilier des collectivités : milieux médicalisés, sportifs, café, hôtel et restaurant	- Bactopin (Action Pin) - Tempete (ZEP Industrie) - Typhon (ZEP Industrie) - Duotex (laboratoire Rochex) - Flash Professional all purpose cleaner (P&G) - Divosan Etha Plus Spray (Diversey) - X Spray (Anios)
		Détergent désinfectant à base de Javel diluée en faible concentration (< 2,5 %)	10-13	Propriétés détergentes et désinfectantes Respecter le temps d'exposition (maximum 5 min) et rinçage obligatoire	Saint Marc avec Javel
Détergent désinfectant détartrant	Spray prêt à l'emploi	Nettoyant détartrant à base d'acide lactique ou citrique < 10 %	3-4	Nettoyage de toutes les surfaces résistantes aux agents acides et exposés au calcaire Propriétés nettoyantes, détartrantes et désinfection des sanitaires	- Duoclair (Laboratoire Rochex) - Maxx Into C2 (Ecolab) - Cif Cuisine et Salle de Bain (Unilever) - Antikal (Delcourt)

CONSEILS POUR L'USAGE DES STRUCTURES

FREQUENCE DE NETTOYAGE	APPLICATIONS / USAGE	STRUCTURES	DÉCORS	ADAPTATION À L'USAGE
Quotidien	Mural/vertical	FA GRANIT SELVA	Tous décors	Surface satinée facile à entretenir
		BRILLANT EXTRAMAT LINIMAT		Surfaces mates et brillantes associées à des décors foncés peuvent laisser des traces visibles / sensibles à l'encrassement Décors clairs moins sensibles aux traces visibles Nettoyage quotidien avec séchage de la surface recommandé pour préserver l'aspect (voir Préconisations générales p.3)

Annexe 7 : Formulaire contact pour assistance technique

nuance

polyrey

FORMULAIRE DE CONTACT**COORDONNES**

- NOM DE L' ENTREPRISE :
- TYPE D'ENTREPRISE :
 - ☐ Artisan, précisez le corps de métier :
 - ☐ Distributeur
 - ☐ Entreprise Générale
 - ☐ Autre, précisez :
- NOM , PRENOM , POSTE OCCUPE :
- E-MAIL (obligatoire):

En soumettant ce formulaire :

☐ J'accepte que les informations saisies soient utilisées dans le cadre de la formation (envoi d'un mail post-formation et d'un questionnaire de satisfaction) et de la relation commerciale pouvant en découler incluant leur entrée dans la base de données POLYREY

☐ J'accepte que les informations saisies soient utilisées pour l'envoi d'une newsletter.

VOTRE FORMATION NUANCE AVEC POLYREY

- NOM DU PACK DE FORMATION :
 - ☐ Pack Découverte
 - ☐ Pack Ambassadeur
 - ☐ Expertise Technique
- NOM DU REFERENT POLYREY :

DATE :**SIGNATURE**

POLYREY SAS au capital de 20 033 071 € - 700 Route de Bergerac 24150 BANEUIL, France